

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية  
الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية  
UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES

الانتخابات التشريعية الجزئية  
الانتخابات التشريعية الجزئية

29  
سبتمبر  
2022

محمد بوعبي  
عبد المولى  
عبد المولى  
عبد المولى

صوتوا على الاتحاد  
الوحداني بوضع علامة X  
على رمز الوردة

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية  
الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية  
UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES

الانتخابات التشريعية الجزئية  
الانتخابات التشريعية الجزئية

محمد بوعبي  
عبد المولى  
عبد المولى  
عبد المولى

صوتوا على الاتحاد  
الوحداني بوضع علامة X  
على رمز الوردة

Elections législatives partielles

Votez  
l'USFP

Cochez la Rose

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية  
الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية  
UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES

الانتخابات التشريعية الجزئية  
الانتخابات التشريعية الجزئية

جميعاً من أجل  
ترامح  
حفيظي  
وصادق عن  
قطنا إقشم  
حزيب في  
البرلمان

صوتوا على الاتحاد  
الوحداني بوضع علامة X  
على رمز الوردة

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia      Prix: 4 DH      N°: 9727      Vendredi 23 Septembre 2022

## Soulagement

*Après avoir vu sa condamnation à la peine capitale suspendue, Brahim Saadoun retrouve la liberté*



*Tahar Saâdoun, père de Brahim, salue les grands efforts déployés par S.M le Roi Mohammed VI et le Prince héritier saoudien, Mohammed Ben Salmane*

La digitalisation ...  
La vision confirmée  
de la J-USFP

Par Hajar Oumoussa      Pages 3

Ecosystèmes et  
environnement sain  
indispensables à la pleine  
jouissance d'un large éventail  
de droits de l'Homme

Par Wiam Hamed      Pages 6

IX<sup>ème</sup> Congrès  
de la Jeunesse USFP  
Les 27-28-29 septembre 2022  
#Dignité - Liberté - Egalité

الشبيبة الاتحادية  
الشبيبة الاتحادية  
ETTHADIA YOUTH

المؤتمر الوطني  
لشبيبة الاتحادية  
9

كرامة - حرية - مساواة

أيام الشباب الوطنية والحدود مفتوحة  
27-28-29 سبتمبر 2022

# Nasser Bourita : *Les Instructions de Sa Majesté le Roi sont claires : Le Maroc considère l'Espagne comme un partenaire et allié de confiance*

## José Manuel Albares : *Nous avons un programme couvrant tous les aspects de notre relation bilatérale*



Sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc considère l'Espagne comme "partenaire et allié de confiance", a affirmé, mercredi à New York, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, soulignant que les deux pays travailleront, dans un esprit positif et avec ambition, pour donner plus de vigueur à leurs relations bilatérales.

"Les Instructions de Sa Majesté le Roi sont claires : Le Maroc considère l'Espagne comme un partenaire et allié de confiance. Nous allons travailler dans un esprit positif pour mettre en œuvre, avec ambition, tous les engagements définis par S.M le Roi et le président du gouvernement espagnol pour que ces relations soient vigoureuses", a précisé M. Bourita dans une déclaration à la presse à l'issue de ses entretiens avec son homologue espagnol, José Manuel Albares.

Les relations entre Rabat et Madrid, comme l'a affirmé S.M le Roi, ont franchi une étape nouvelle et sans précédent, basée sur le respect mutuel, la forte ambition, outre la mise en œuvre des engagements communs au service des intérêts des deux pays et en faveur de la paix et la stabilité régionales, a-t-il souligné.

Le ministre a également indiqué que les entretiens avec son homologue espagnol ont été l'occasion de faire le point sur ce qui a été réalisé en vertu de la Déclaration conjointe au terme des discussions entre Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le président du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez, et de l'audience que S.M le Roi lui a accordée en avril dernier.

"Nous avons constaté que plusieurs points contenus dans cette Déclaration ont été réalisés", a-t-il indiqué, ajoutant que tous les groupes de travail se sont réunis à quatre reprises et devront tenir deux autres réunions le mois prochain.

M. Bourita a, en outre, mis en avant la dynamique de visites entre les ministres des deux pays, axées sur une multitude de secteurs stratégiques.

Il a indiqué à cet égard que les deux parties se sont mises d'accord pour convoquer la Haute commission mixte avant la

fin de l'année en cours, soulignant que cette réunion marquera une étape importante dans la dynamique des relations maroco-espagnoles.

Pour sa part, le ministre espagnol des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, José Manuel Albares, s'est félicité du partenariat stratégique "intense" liant l'Espagne et le Maroc qui reflète, a-t-il dit, "une nouvelle étape" fondée sur "la transparence, la communication permanente et le respect mutuel".

"Nous avons un programme bilatéral intense couvrant tous les aspects de notre relation bilatérale, fondée sur la transparence, la communication permanente et le respect mutuel. Tels sont les principes d'une coopération sincère entre deux partenaires stratégiques comme l'Espagne et le Maroc", a indiqué le chef de la diplomatie espagnole.

Pour M. Albares, il s'agit d'une "nouvelle étape" dans les relations entre Madrid et Rabat, ajoutant que l'entrevue avec M. Bourita a servi d'occasion pour établir les bases des "prochaines étapes".

"Nous avons réalisé des progrès plus que significatifs dont les peuples marocain et espagnol profitent déjà", s'est-il félicité évoquant la reprise des liaisons aériennes, maritimes et terrestres, "ce qui a également permis à des milliers de familles d'être réunies cet été grâce à cette opération après ces années de pandémies".

Pour le ministre espagnol, la réunion de haut niveau sera "une nouvelle occasion de faire le point et de continuer à avancer ensemble et à réaffirmer l'amitié hispano-marocaine".

Tout en rappelant que cette réunion de haut niveau n'a pas eu lieu depuis 2015, il a relevé que, depuis avril dernier, tous les groupes de travail créés conformément à la feuille de route de la Déclaration conjointe au terme des discussions entre Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le président du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez, "ont tenu des réunions et respectent le calendrier de travail prévu".

S'agissant de la circulation "régulière et ordonnée" des marchandises, le ministre espagnol a noté que les exportations espa-

gnoles vers le Maroc ont augmenté de 30 % en un an seulement, pour atteindre 6000 millions d'euros, consolidant ainsi la position de l'Espagne en tant que premier partenaire commercial du Royaume.

"Mais voulons aller plus loin, c'est pourquoi nous travaillons avec l'objectif de réaliser un passage terrestre pour les marchandises en janvier prochain", a-t-il indiqué, soulignant que dans le cadre de la "réactivation" de la coopération bilatérale, les deux parties ont "convenu d'œuvrer pour que le passage ordonné et progressif des marchandises aux postes de douane terrestres commence en janvier".

M. Albares a, par ailleurs, annoncé que le gouvernement espagnol va approuver un projet de fonds de promotion du développement d'une valeur de 20 millions d'euros,

le premier projet sur 20 ans au Maroc visant, selon lui, à octroyer des microcrédits pour favoriser l'inclusion des jeunes et des femmes dans le système productif.

Il a indiqué que la coopération entre les deux pays portera également sur l'assistance technique dans le secteur ferroviaire, le secteur de l'eau et pour la mise en place de systèmes intégrés.

Sur le volet de la migration, le ministre espagnol a évoqué "des preuves d'une excellente coopération", relevant que les chiffres des arrivées irrégulières ont été réduits de 20% au cours des quatre derniers mois par rapport à la même période de l'année précédente.

"C'est le résultat, entre autres, du travail conjoint contre les réseaux criminels de trafic d'êtres humains. Nous avons convenu de continuer à renforcer cette coopération, notamment sur la côte atlantique", a-t-il précisé.

M. Albares a enfin indiqué que dans le cadre de la "réactivation" de la coopération bilatérale, les deux parties ont "convenu d'œuvrer pour que le passage ordonné et progressif des marchandises aux postes de douane terrestres commence en janvier".

Tenus en marge de la 77<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ces entretiens entre MM. Bourita et Albares se sont déroulés en présence notamment de l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, de l'ambassadeur directeur général au ministère des Affaires étrangères, Fouad Yazourh, et de l'ambassadeur, directeur général de l'Agence marocaine de coopération internationale, Mohamed Methqal.

## Le Maroc co-préside à New York la 12<sup>ème</sup> réunion ministérielle du Forum mondial de lutte contre le terrorisme

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita a co-présidé, avec son homologue canadienne, Melanie Joly les travaux de la 12<sup>e</sup> réunion ministérielle du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), qui s'est tenue mercredi à New York.

Dans son allocution d'ouverture, M. Bourita a affirmé que l'évolution du paysage de la sécurité internationale ne doit pas conduire à négliger la responsabilité partagée en matière de lutte contre le terrorisme.

Le ministre a, dans ce sens, mis en avant l'importance du "véritable multilatéralisme", en faisant part de la conviction du Maroc que de tel esprit et engagement est essentiel pour la prochaine décennie, notamment dans un contexte où la menace posée par les groupes terroristes demeure une priorité.

Présentant les progrès réalisés par le Forum sous la co-présidence maroco-canadienne, M. Bourita a souligné les efforts consentis (durant la première décennie -NDRI) afin de "maintenir la nature apolitique et consensuelle du Forum", désormais orienté vers le pragmatisme et l'action pour renforcer les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, a fait observer le ministre.

Lancé en 2011, le GCTF est une plateforme co-présidée par le Maroc depuis 2016. Il est composé de 30 membres (29 pays + l'Union européenne) et coopère étroitement avec de nombreuses organisations internationales, régionales et sous-régionales, dont l'ONU.

Sa structure s'articule autour de cinq groupes de travail portant sur la lutte contre l'extrémisme violent, les combattants terroristes étrangers, la justice pénale et l'Etat de droit, le renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest et le renforcement des capacités en Afrique de l'Est. Ses activités réunissent régulièrement des décideurs et des experts dans les domaines de lutte contre le terrorisme.

# Soulagement

*Après avoir vu sa condamnation à la peine capitale suspendue, Brahim Saadoun retrouve la liberté*



*Tahar Saâdoun, père de Brahim, salue les grands efforts déployés par S.M le Roi Mohammed VI et le Prince héritier saoudien, Mohammed Ben Salmane*

Dénouement heureux de l'affaire du jeune Marocain Brahim Saadoun, condamné en juin dernier à la peine capitale pour "mercenariat" par la justice des autorités séparatistes de Donetsk en Ukraine.

Suite à une médiation du prince héritier saoudien, Mohammed Ben Salmane, le jeune Marocain a été libéré mercredi dernier.

Selon le ministère saoudien des Affaires étrangères, dix prisonniers ont été libérés, grâce à la médiation du prince saoudien, dans le cadre d'un échange entre la Russie et l'Ukraine.

Cet échange a été favorisé par les efforts du prince héritier, qui « continue d'entreprendre des initiatives humanitaires dans le cadre de la crise russo-ukrainienne », ont précisé les

autorités saoudiennes dans un communiqué.

En plus du Marocain, Brahim Saadoun, cinq Britanniques, deux Américains, un Suédois et un Croate ont été libérés lors de cette opération, a affirmé la même source, soulignant que ces prisonniers de guerre ont été transférés de la Russie vers l'Arabie saoudite, et que les procédures ont été entamées pour leur rapatriement dans leur pays.

«Le Marocain a été identifié comme Brahim Saadoun par un responsable à l'ambassade du Maroc à Ryad, qui a requis l'anonymat», a mis en avant l'AFP.

Emu par la libération de son fils, Taher Saadoun a exprimé, dans des déclarations à la presse, « son gratitude à S.M le Roi Mohammed VI, qui a veillé à suivre de près la situation de



**Amina Bouayach**  
*La libération du jeune Saadoun est un moment de joie et de soulagement. Il est également un moment de réflexion pour l'abolition de la peine de mort*

Brahim jusqu'à sa libération ».

Taher Saadoun a également exprimé sa reconnaissance « aux autorités saoudiennes et au prince héritier Mohammed Ben Salmane, qui sont intervenus pour libérer Brahim », tout en affirmant que le dénouement heureux de l'affaire de son fils témoigne des relations distinguées, « que rien ne peut ébranler », entre le Royaume du Maroc et l'Arabie saoudite, tout en mettant l'accent, en même temps, sur la sagesse, la sagacité et la compétence de la diplomatie marocaine.

«Nous avons passé une nuit blanche pour être au fait de tout développement concernant la libération de Brahim. Il se trouve actuellement toujours en Arabie saoudite, où il devra subir des examens médicaux. Il attend maintenant la fin des procédures pour qu'il puisse retourner au Maroc », a encore indiqué Taher Saadoun.

«La libération du jeune Saadoun est un moment de joie et de soulagement. Il est également un moment de réflexion pour l'abolition de la peine de mort », a commenté à chaud, hier mercredi, la présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach.

Pour rappel, la présidente de cette instance nationale avait souligné, lors de la huitième assemblée générale du CNDH tenue en juin dernier, soit quelques jours seulement après la condamnation de Brahim Saadoun, que le CNDH «poursuit ses efforts internationaux pour protéger le droit du citoyen marocain Brahim Saadoun à la vie», ajoutant qu'il avait également pris plusieurs initiatives au niveau international et entamé des contacts «avec les institutions nationales des droits de l'Homme afin de protéger

le droit à la vie de Brahim Saadoun condamné à la peine de mort, que nous plaçons pour son abolition de toutes les législations aussi bien nationales qu'internationales ». Et d'ajouter : «En raison de la dissolution de l'Instance ukrainienne des droits de l'Homme, le CNDH a pris langue avec son homologue russe, pour qu'il intervienne autant que possible pour préserver les droits du citoyen marocain Brahim Saadoun ».

Dans le même sens, la Coalition marocaine contre la peine de mort a envoyé une lettre, entre autres, au chef du gouvernement, au président de la Chambre des représentants, au président de la Chambre des conseillers, aux ministres des Affaires étrangères et de la Coopération et de la Justice, et à la présidente du CNDH afin d'intervenir pour la non application de la mise à mort de l'étudiant marocain.

« Nous attendons que vous preniez toutes les initiatives politiques, diplomatiques et juridiques pour sauver la vie du citoyen condamné à mort », lit-on dans cette lettre signée par Me Abderrahim Jamaï, président de la Coalition marocaine contre la peine de mort et du Réseau des avocats contre la peine de mort et par Mustapha Iraki, président du Réseau des journalistes contre la peine de mort.

«Etat marocain est tenu de préserver la vie et la sécurité de ses citoyens dans tous les cas et en toutes circonstances, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, et de prendre toutes les mesures lorsque la vie ou la sécurité de tout citoyen est en danger ou menacée ou dans une situation difficile », a précisé la même lettre.

**Mourad Tabet**

## La digitalisation ... La vision confirmée de la J-USFP

Il s'avère de prime abord que la pandémie a accéléré le rythme de la transformation numérique au Maroc. Ce qui a suscité des changements multidimensionnels dans les activités des partis politiques, lesquels changements touchent d'une part la communication, et d'autre part la digitalisation. Cela représente une nécessité à l'heure actuelle, une manière nouvelle d'aborder les fondements de la vie socio-politique et par là même de nouveaux discours modernes, adoptant les mécanismes et les systèmes en harmonie avec la réalité et la révolution technologique.

Il est vrai que l'engagement politique ne se limite pas aux formes traditionnelles de participation mais désigne les activités politiques qui se déroulent dans un cadre légal et le mode d'action institutionnel. La par-

ticipation politique des jeunes dans l'action politique est une question cruciale soulevée partout dans le monde. Elle a un impact sur l'établissement et la construction institutionnelle de l'Etat aux niveaux politique, économique et socio-culturel.

Il va sans dire que ces domaines ont connu des évolutions considérables, suite à la révolution technologique, qui nécessite à la fois audace et sagesse et dont la jeunesse ittihadie fut un protagoniste incontournable.

□ Aujourd'hui, nos sociétés ont désormais besoin d'idées et de propositions modernes qui s'inscrivent et interagissent avec les changements temporels. La jeunesse ittihadie a été toujours un espace d'innovation, et de création. Elle est une école formatrice tant d'un point de vue intellectuel que social, culturel et

politique. C'est le pari principal de notre parti, avec sa présence à toutes les stations dans l'histoire du projet démocratique moderne, national et partisan.

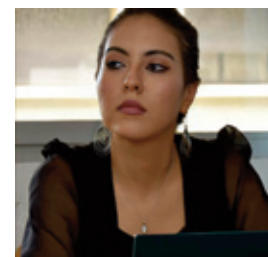
Les préparatifs du 9ème congrès national de la Chabiba est un moment qualitatif pour évaluer l'action de notre organisation afin de tracer les perspectives d'avenir et renouveler son outil organisationnel. Le processus de communication de notre organisation se digitalise via une nouvelle identité visuelle qu'on a adoptée qui reflète notre appartenance et une plateforme numérique qui se télécharge sur le téléphone personnel et qui peut être adoptée à deux niveaux, une communication via des notifications ouvertes internes entre les militants et un espace externe qui s'intéresse aux divers su-

jets passionnants pour la jeunesse marocaine.

La digitalisation est devenue l'un des outils et mécanismes importants et essentiels pour le développement de la communication politique. La numérisation des discours politiques de la Jeunesse ittihadie est devenue plus que jamais une nécessité pour suivre les changements rapides que connaît l'espace de la jeunesse et s'engager consciemment dans les milieux de la jeunesse via le marketing digital de ses structures organisationnelles, ses méthodes et ses modes de travail ainsi qu'une bonne présence sur les réseaux sociaux, tout en les adaptant aux évolutions accélérées imposées par la révolution technologique.

La Jeunesse ittihadie ne se limite pas au seul discours vis-à-vis de ces

événements. Loin s'en faut, nous envisageons avec acharnement de concrétiser nos aspirations en vue de moderniser nos méthodes et de parvenir à faire de la jeunesse le pilier et le levier principal.



**Par Hajar Oumoussa**  
Membre du Conseil national de la Chabiba ittihadia

Semaine du climat à New York

# Abderrahim El Hafidi lance le "Strategic Open Dialogue On Electrification"

Le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) et président du Conseil d'Administration du Partenariat mondial pour l'électricité durable (GSEP), Abderrahim El Hafidi, a présidé, mercredi à New York, la cérémonie de lancement du "Strategic Open Dialogue On Electrification" (SODE) et la signature de l'accord y afférent. Cette initiative organisée par le GSEP, dont le Royaume du Maroc assure la présidence du Board depuis 2020, en marge de la Semaine du climat qui se tient à New York du 19 au 24 septembre 2022, est une coalition mondiale lancée par le GSEP et qui vise à rassembler toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur du secteur électrique: des entreprises avant-gardistes du secteur de l'électricité, des secteurs utilisateurs finaux (transport, industrie, bâtiment) et des partenaires stratégiques/technologiques, afin de débattre des défis à relever et définir un plan d'action pour promouvoir l'électrification de l'industrie, du tertiaire et du résidentiel, indique l'ONEE dans un communiqué.

En effet, cette initiative s'inscrit dans les actions du GSEP pour faire progresser l'électrification à faible émission de carbone et propulser

une transition énergétique durable.

Les participants à ce dialogue ont axé les débats autour des défis et des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux que peut apporter l'électrification; cette dernière étant identifiée comme l'un des principaux catalyseurs de la transition énergétique vers la décarbonation. Lors de son intervention, le DG de l'ONEE a mis en exergue l'évolution du modèle électrique au Maroc ainsi que les avancées réalisées par l'intégration massive des énergies renouvelables, ce qui a permis de contribuer à la souveraineté énergétique du Maroc et à faire progresser l'électrification bénéfique ainsi que l'utilisation accrue et efficace de l'électricité à faible émission de carbone notamment dans le secteur industriel, tertiaire et résidentiel.

Il a rappelé l'engagement des membres du GSEP, leaders des entreprises d'électricité au niveau mondial et au cœur de la transition énergétique, à contribuer à accélérer et concrétiser la réalisation des objectifs climatiques, de développement économique et de progrès social. M. El Hafidi a été réélu président du GSEP en juin dernier et ce, pour un 2ème mandat consécutif.

Le GSEP, qui vient de commémorer à Mar-

rakech sa 30ème année d'existence, est une alliance unique, dirigée par les PDG des plus grandes compagnies d'électricité du monde, dont les principales missions sont la transformation de l'industrie mondiale de l'électricité et la transition énergétique par l'intégration des énergies propres.

La Semaine du Climat est un événement qui

a lieu chaque année à New York depuis 2009.

Ce Sommet se déroule parallèlement à l'Assemblée générale des Nations unies et rassemble des dirigeants internationaux du monde des affaires, des gouvernements et de la société civile pour présenter l'action climatique mondiale. Il s'agit d'un des plus grands événements sur le climat qui se déroulent dans le monde entier.



## Exercice maroco-américain de gestion des catastrophes "Maroc Mantlet 2022" à Kénitra

Les Forces Armées Royales (FAR) ont organisé, du 12 au 23 septembre, à l'Unité de secours et de sauvetage du Génie militaire et la 3ème Base aérienne des Forces Armées Air à Kénitra, l'exercice maroco-américain de gestion des catastrophes "Maroc Mantlet 2022".

Le programme de cet exercice a inclut des séminaires et des formations au profit des cadres et des modules d'intervention ainsi que des entraînements sur le terrain, outre des visites d'autorités militaires, américaines et marocaines aux différents sites et ateliers d'entraînement.

"Maroc Mantlet" est un exercice combiné de gestion des catastrophes, qui réunit annuellement les équipes spécialisées des FAR en gestion des catastrophes et les équipes de la Garde nationale de l'Etat de l'Utah ainsi que l'Agence américaine de réduction des Risques. Il vise notamment le développement de l'interopérabilité technique et procédurale entre les modules spécifiques des intervenants.

Dans une déclaration à la presse, le colonel Mehdi Ouhadi, commandant de l'Unité de secours et de sau-

vetage des FAR, directeur de l'exercice de gestion des catastrophes, a indiqué que sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef suprême et Chef d'Etat-Major général des Forces Armées Royales, et dans le cadre de la coopération militaire maroco-américaine, l'Unité de secours et de sauvetage à Kénitra organise l'exercice conjoint de gestion des catastrophes "Maroc Mantlet 2022".

Et de souligner que cet exercice a connu la participation d'éléments et de militaires spécialisés relevant des Forces Armées Royales et de la Direction générale de la protection civile, ainsi que d'équipes américaines spécialisées de la Garde nationale de l'Etat de l'Utah et de l'Agence de réduction des risques, ajoutant que cet exercice s'assigne pour objectifs le développement de la qualité du travail, ainsi que la coordination de l'action des unités de secours et de sauvetage participantes, aussi bien marocaines qu'américaines.

Il a, en outre, expliqué que les unités marocaines participant à l'exercice ont testé les manœuvres techniques, tactiques et procédurales

avec la partie américaine, affirmant que cet exercice a visé également l'amélioration de l'action des unités de lutte contre les incendies, notamment en ce qui concerne l'extinction des feux par aéronefs et l'intégration des systèmes des données géographiques dans les opérations de gestion des catastrophes.

Et le colonel Ouhadi de poursuivre que cet exercice s'est déroulé en deux phases: une phase théorique au sein de l'Unité de secours et de sauvetage à Kénitra, qui a consisté en des séminaires au profit des participants marocains et américains, alors que la seconde, une phase pratique, s'est déroulée à la 3ème Base aérienne des Forces Armées Royales Air à Kénitra en coordination entre toutes les équipes d'intervention, toutes spécialisations confondues, sous la supervision de spécialistes marocains et américains.

Pour sa part, le général de Division Michael Turley, commandant la Garde nationale de l'Etat de l'Utah, a souligné, dans une déclaration similaire, que cet exercice conjoint se développe année après année, ajoutant que l'importance de cet exercice réside dans la capacité des Forces

Armées Royales à faire montre de compétences de haut niveau dont elles sont dotées.

Après avoir salué les relations entre la Garde nationale de l'Utah et les Forces Armées Royales, le Général de Division Michael Turley a souligné que cet exercice encourage les Marocains et les aide à expérimenter les compétences et connaissances acquises, à même de conforter leur leadership en la matière au Maghreb, en Afrique et dans la région méditerranéenne.

Au cours de cet exercice pratique, qui s'est déroulé à la 3ème Base aérienne des Forces Armées Royales Air, des simulations d'extinction de feux ont été réalisées au moyen d'avions Canadair, qui effectuaient des opérations de remplissage d'eau depuis l'Oued de Sebou avant de procéder à l'extinction de ces feux, alors que l'unité spécialisée dans l'extinction des incendies, relevant des Forces Armées Royales, a simulé une opération d'extinction d'incendies déclarés à bord d'un avion.

L'unité de recherche et de sauvetage en milieu urbain, qui a participé à l'exercice, a effectué une simulation des différentes opéra-

tions de sauvetage et de recherche de survivants ensevelis sous les décombres. Ainsi, les membres de cette unité ont procédé au sauvetage de près de 11 personnes avec l'aide de chiens entraînés, à l'utilisation de toutes les techniques et moyens disponibles pour assister des blessés d'un accident de la circulation, leur fournir les premiers soins d'urgence et les évacuer vers l'hôpital.

De même, les membres de l'Unité ont simulé une opération de sauvetage de personnes noyées en mer ou à la suite d'inondations, ainsi que de personnes victimes de radiations nucléaires ou de produits chimiques et biologiques, en plus de l'exécution d'un exercice d'évacuation des blessés de bâtiments élevés à l'aide de moyens tactiques.

En marge de cet exercice, le général de Corps d'Armée, inspecteur général des FAR et commandant la Zone Sud, avait reçu, mardi au siège de l'Etat-Major général des FAR, le général de Division Michael Turley, commandant la Garde nationale de l'Etat de l'Utah, en visite officielle au Royaume du 19 au 22 septembre 2022, à la tête d'une délégation militaire.

## Accidents de la circulation

# 19 morts et 2.134 blessés en périmètre urbain la semaine dernière

Dix-neuf personnes ont péri et 2.134 ont été blessées, dont 76 grièvement, dans 1.611 accidents de la circulation survenus dans le périmètre urbain durant la semaine allant du 12 au 18 septembre 2022, indique mardi la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Ces accidents sont principalement dus à l'inadvertance des conducteurs, au non-respect de la priorité, à l'excès de vitesse, à l'inadvertance des piétons, au changement de direction sans usage de signal, au défaut de maîtrise des véhicules, au non-respect de la distance de sécurité, au non-respect du stop, au changement de direction non-autorisé, à la circulation sur la voie gauche, au non-respect des feux de signalisation,

aux dépassements défectueux, à la conduite en état d'ébriété, et à la circulation en sens interdit, précise la DGSN dans un communiqué.

Concernant le contrôle et la répression des infractions en matière de circulation, les services de sûreté ont établi 45.028 contraventions et dressé 7.346 procès-verbaux soumis au parquet, alors que 37.682 amendes transactionnelles ont été recouvrées, selon la même source.

Les sommes perçues au titre de ces contraventions ont atteint 8.093.475 dirhams, poursuit le communiqué, faisant état de la mise en fourrière municipale de 4.566 véhicules, de la saisie de 7.346 documents et du retrait de la circulation de 369 véhicules.



## Journée internationale des langues des signes

# Pour la protection de l'identité linguistique de la communauté sourde

La Journée internationale des langues des signes, célébrée le 23 septembre de chaque année, a été initiée en décembre 2017 par la résolution 1A/RES/72/16 adoptée par le Comité des droits des personnes handicapées, relevant du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme.

Le thème retenu cette année, en l'occurrence "Les langues des signes nous unissent", a pour objectif de mettre en avant les efforts collectifs des communautés sourdes, des gouvernements et des représentants de la société civile, pour reconnaître et promouvoir les différentes langues des signes nationales dans le monde. Cette reconnaissance permettra d'aider les personnes sourdes, muettes ou malvoyantes à s'exprimer dans leur langue et ainsi participer pleinement au développement des sociétés.

La langue des signes est le dispositif linguistique de communication des personnes souffrant de déficience auditive, visuelle ou qui sont sourdes

et/ou muettes. Pour prononcer des mots, elles n'utilisent pas leurs cordes vocales, mais leurs mains, formant des signes, complétés par une grimace du visage, une gestuelle ou une posture. La communication est ainsi aussi claire et efficace que toute autre langue.

Maria Montessori, médecin, qui a étudié pendant 50 ans le comportement des enfants dans les milieux défavorisés, a élaboré une pédagogie d'apprentissage sur des bases scientifiques, philosophiques et éducatives. La méthode Montessori a pour soubassement l'observation. La première étape consiste à observer l'enfant, ses réactions, ses comportements et ses réponses, pour lui présenter le matériel le plus adapté et lui proposer des activités selon son rythme et ses besoins personnels. La seconde étape est l'accompagnement, l'esprit de l'enfant traverse plusieurs étapes psychologiques. Cette étape est nécessaire à sa prise de conscience et de son entourage ainsi que la construction de sa personnalité. Cette méthode présente plusieurs

avantages, notamment l'autonomie, le libre choix et le libre arbitre, le développement de l'empathie et surtout la création d'un climat de confiance.

Pas moins de 300 langues des signes sont recensées dans le monde, utilisées par des communautés sourdes, plusieurs d'entre elles représentant des similarités, alors que d'autres sont totalement différentes. C'est dans ce sens qu'il a été décidé de créer une langue à part entière, structurellement distincte des langues parlées, une langue des signes internationale (LSI).

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 5% de la population mondiale, soit 466 millions de personnes, ont besoin de services de réadaptation en raison d'une déficience auditive incapacitante (432 millions d'adultes et 34 millions d'enfants). L'institution onusienne estime que, d'ici à 2050, plus de 700 millions de personnes (soit une personne sur dix) en seront atteintes. D'autre part, les déficiences auditives non traitées sont coûteuses pour les popula-

tions partout dans le monde et coûtent aux gouvernements près de 980 milliards de dollars chaque année.

La vision de la Fédération mondiale des sourds (FMS) 2020-2030 s'inscrit dans un contexte de droit d'accès à la langue des signes pour toutes les personnes sourdes et de la reconnaissance de cette langue dans les traités, politiques et programmes internationaux. Cette institution travaille aussi pour la réalisation des droits linguistiques et humains des personnes sourdes dans les pays de l'UE. Il s'agit de l'augmentation des données collectées sur les personnes sourdes et les langues des signes, une éducation inclusive grâce aux langues des signes, le plein accès à celles-ci ainsi que l'interprétation et l'équité pour toutes les personnes sourdes de différentes identités dans tous les domaines de la vie.

Contacté par la MAP, Mustapha El Kettani, expert en langue des signes et traducteur agréé pour les sessions parlementaires, a déclaré qu'il n'y a pas de langue des signes unifiée, ajoutant que la langue des signes est répandue à 100% au Maroc car c'est la langue de communication des personnes sourdes.

Après avoir évoqué l'étendue de la diffusion de la langue des signes, l'expert a mentionné le projet de standardisation de la langue des signes marocaine, qui vise à recueillir des expériences internationales, à mobiliser l'expertise scientifique dans le domaine de la langue, à normaliser la langue des signes, à développer des moyens interactifs et des programmes de formation pour diffuser et vulgariser la langue des signes marocaine, outre l'intégration des personnes sourdes dans les domaines social, scolaire et professionnel.

Dans le même contexte, l'expert a relevé les grands efforts consentis pour permettre à cette minorité de poursuivre l'éducation à tous les niveaux, ajoutant que la langue des signes marocaine dispose des mêmes avantages que le dialecte marocain, dont le principe est la facilitation de l'apprentissage des autres langues.



# Horizons

## Ecosystèmes et environnement sain indispensables à la pleine jouissance d'un large éventail de droits de l'Homme

Les droits de l'Homme et la protection de l'environnement sont interdépendants. Chacun et chacune devraient pouvoir vivre dans un environnement favorable à leur santé et à leur bien-être.

L'Assemblée générale des Nations unies a déclaré que tous les habitants de la planète ont droit à un environnement sain, une décision qui constitue une étape importante dans la lutte contre le déclin alarmant du monde naturel. « Un environnement sûr, propre, sain et durable est nécessaire à la pleine jouissance des droits de l'Homme, notamment le droit à la vie, le droit au meilleur état de santé physique et mentale possible, le droit à un niveau de vie suffisant, le droit à une nourriture suffisante, à l'eau potable et à l'assainissement, au logement, le droit de participer à la vie culturelle, le droit au développement et à un environnement sain, qui soit consacré par des accords régionaux et par la plupart des Constitutions nationales. »

A charge de revanche, l'exercice des droits de l'Homme, notamment du droit à la liberté d'expression et à la liberté d'association, à l'éducation de même qu'à l'information, à la participation et à des recours utiles, est indispensable à la protection de l'environnement.

Tout ce qui se passe sur terre, qu'il s'agisse de phénomènes naturels ou d'activités humaines, a un impact sur l'environnement. Les effets de ces phénomènes ou activités peuvent être importants, affectant un ou plusieurs milieux, à savoir le sol, l'eau, l'air, les ressources naturelles ou la biosphère (végétaux, animaux, humains).

Les conséquences du changement climatique sont de plus en plus inévitables et inquiètent les pouvoirs publics du monde entier. Nous pouvons déjà voir que certains aspects de la vie sociale et économique seront épargnés : le changement climatique est susceptible d'avoir des implications sur la préservation du développement, les droits de l'Homme et la sécurité, pour n'en citer que quelques-uns.

Une politique environnementale destinée à la protection des ressources naturelles n'est pas un luxe que l'on rajoute à un projet ou un surplus que l'on consent. Un développement non maîtrisé est susceptible de produire des effets pervers destructeurs des équilibres écologiques.

La préservation de l'écosystème et de la

biodiversité nécessite la mobilisation de tous les efforts et les moyens humains et matériels disponibles, dans un cadre de concertation, de dialogue et de coopération entre les partenaires économiques, sociaux et administratifs.

### La bonne gouvernance de l'environnement et le climat

Le changement climatique constitue aujourd'hui un phénomène global dont la réalité n'est plus contestée. Un des principaux défis posés à la communauté internationale, ainsi qu'à toutes les forces vives, est de trouver de vraies solutions, basées non seulement sur le progrès des sciences mais aussi sur l'implication des différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans une nouvelle gouvernance.

La dégradation de l'environnement est souvent le résultat d'actions multiples qui sont individuellement inoffensives mais globalement nocives. La saisie des facteurs de cette dégradation est un préalable nécessaire à toute politique environnementale.

Les Etats devraient prendre des mesures concrètes et progressives, individuellement et en coopération les uns avec les autres, pour élaborer, mettre en œuvre et maintenir des cadres appropriés pour réunir tous les éléments nécessaires à un environnement sain et durable, englobant l'ensemble du monde naturel. Ils devraient, notamment, assurer le contrôle des entreprises et autres acteurs privés dans l'exercice de leurs activités dans le pays et à l'étranger.

Selon les principes établis du droit international, dont les dispositions du PIDESC (le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), la coopération internationale pour le développement et la protection des droits humains est une obligation qui incombe à tous les Etats. Une telle collaboration et un tel soutien, surtout de la part des Etats qui sont en mesure d'aider les autres, sont particulièrement importants pour faire face aux impacts transnationaux sur les conditions environnementales, comme les changements climatiques.

Au niveau national, les collectivités territoriales doivent investir dans l'adoption de politiques de prévention ou d'adaptation non seulement parce qu'elles y sont incitées par les



habitants, mais aussi parce que ces politiques interpellent directement les compétences traditionnelles des collectivités territoriales, à savoir l'habitat, l'urbanisme, les transports, les déchets, l'éclairage public, le traitement et la gestion de l'eau, etc.

### Concrétisation du Principe du pollueur payeur

Le développement durable se définit à l'Organisation des Nations unies comme un développement qui « satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins », en conciliant le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. Il ne s'agit donc nullement d'un effet de mode, mais d'une réalité que les citoyens doivent prendre à bras-le-corps.

La mesure fiscale est un outil de concrétisation du principe du pollueur payeur (PPP), en vertu duquel, l'exploitant qui se trouve à l'origine du dommage environnemental doit supporter le coût final de la réparation, qu'il y procède lui-même ou non, de son plein gré ou sur ordre des autorités compétentes.

Dans le contexte actuel, marqué par des dommages croissants à l'environnement, la mobilisation de la fiscalité environnementale présente un double intérêt. D'une part, elle permet d'atteindre au meilleur coût les objectifs ambitieux de développement durable. D'autre part, elle répond à la fois au principe pollueur payeur et à l'exigence de justice vis-à-vis des générations futures.

L'instrument fiscal fait partie de l'arsenal de la politique environnementale, qu'il s'agisse de collecter des ressources pour financer la prévention ou la réparation de dommages, d'influencer les comportements de manière plus écologique, ou une combinaison des deux effets ; mais ce n'est qu'un instrument parmi d'autres. Son utilisation n'est justifiée que lorsque certaines exigences liées à l'écologie, à l'économie et à la fiscalité sont respectées.

La fiscalité est aujourd'hui reconnue comme un puissant moteur de modification des comportements individuels et collectifs. A ce titre, elle est considérée comme un outil fondamental des politiques environnementales.

Pour ce qui est de la protection de l'environnement, le législateur marocain n'a pas vraiment sollicité la fiscalité. Pour faire mieux, le Maroc doit jouer sur les trois palaniers que sont la responsabilité individuelle, l'offre des entreprises et les politiques publiques.

### Alternative écologique usfpéiste

Il va sans dire que l'écologie politique implique la protection des vivants (espèce humaine, animale et végétale), raison pour laquelle le système capitaliste est mis en cause, eu égard à son utilisation des richesses écologiques, sa destruction et sa transformation des ressources naturelles pour en tirer un profit financier maximum.

Conformément aux principes de l'USFP, et compte tenu de la situation environnementale que connaît le monde actuellement, il est devenu primordial de débattre de l'élaboration d'une alternative écologique, afin d'exprimer notre conviction et notre volonté de mettre en avant les enjeux environnementaux dans l'action politique et l'organisation sociale, insister sur l'amélioration de la relation qu'entretiennent les citoyens avec la nature et la placer comme pilier de notre société.

Par prise de conscience de la Jeunesse Itihadie que le développement peut avoir lieu sans pour autant utiliser, d'une manière irrationnelle, les richesses et les ressources naturelles, elle a élaboré un projet qui sera présenté au 9ème congrès de la J-USFP, qui aura lieu les 27-28-29 septembre 2022 avec pour slogan « Dignité, liberté et égalité », affirmant qu'« il n'y a pas d'autre alternative que de recadrer la relation qui relie l'être humain à l'environnement, et en faire une relation fondée sur l'idée de protection et de préservation de l'environnement, richesses et ressources naturelles, en rationalisant leur gestion en fonction des besoins humains nécessaires ».



Par Wiam Hamed

-FICASUD- S.A.R.L.  
61, Rue Yougoslavie,  
Passage Ghandouri  
Bloc F n° 24 47 29/42 32 81  
Tel : 05 24 44 76 77  
Fax : 05 24 44 76 77  
- L'ILOT BLEU - S.A.R.L  
I CONSTITUTION  
Aux termes d'un acte sous  
seing privé à Marrakech, il a été  
établi les statuts d'une société  
SARL avec les caractéristiques  
suivantes :  
DENOMINATION: -L'ILOT  
BLEU - S.A.R.L  
OBJET : Location meublée de  
chambres ;  
SIEGE SOCIAL: DOUAR  
SOUR TEDRARA, COM-  
MUNE TAHANAOUTE,  
PROVINCE EL HAOUZ -  
MARRAKECH.  
CAPITAL SOCIAL : 10.000,00  
DH (Dix Mille dirhams) divisé

en 100 parts de 100 DH chacune  
entièrement souscrites, libérées  
et attribuées à savoir :  
• Mr JACQUES ANTOINE  
PREZIOSI  
un total de 50 parts  
• Mme REMADNIA NORA  
(EPOUSE PREZIOSI)  
un total de 50 parts  
Soit au Total Cent parts : 100  
Parts  
GERANCE : Mr JACQUES  
ANTOINE PREZIOSI, et Mme  
REMADNIA NORA (EPOUSE  
PREZIOSI), Sont nommés co-  
gérants de la société pour une  
durée illimitée avec les pou-  
voirs les plus étendus et peu-  
vent agir séparément.  
ANNÉE SOCIALE  
L'année sociale commence le  
1er Janvier de chaque année et  
finit le 31 Décembre.  
II DEPOT LEGAL

Le dépôt légal a été effectué au  
greffe du Tribunal de Com-  
merce de Marrakech le  
20/09/2022, sous le nu-  
méro 139577.  
Pour extrait et mention  
N°7210/PA  
TRSAHAD SARLAU  
DISSOLUTION ANTICIPÉE  
AUX TERMES DE L'ASSEM-  
BLEE GENERALE EXTRAOR-  
DINAIRE EN DATE DU  
01/03/2022 MADAME  
ETTAI AZIZA ASSOCIE  
UNIQUE DE LA SOCIETE TRS  
ALAH A DECIDE :  
- LA DISSOLUTION ANTICI-  
PEE DE LA SOCIETE A PAR-  
TIR DE CE JOUR  
- DESIGNATION DE MA-  
DAME ETTAI AZIZA EN  
QUALITE DE LIQUIDATEUR -  
FIXE LE SIEGE DE LA LIQUI-

DATION AU 341 BD LA  
GRANDE CEINTURE CASA-  
BLANCA. LE DEPOT LEGAL  
A ETE EFFECTUE AUPRES  
DU TRIBUNAL DE COM-  
MERCE DE CASABLANCA  
EN DATE DU 20 AVRIL 2022  
SOUS LE N° 821947  
N°7211/PA  
ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
SECRETARIAT  
GENERAL D.A.A  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°22/2022/INDH  
Le 17 octobre 2022 à 10 :00  
heures, il sera procédé, dans les  
bureaux de Mr le Gouverneur  
de la province d'El Jadida à  
l'ouverture des plis relatifs à  
l'appel d'offres sur offres des  
prix suivant : travaux de  
construction d'une salle multi-

média au lycée qualifiant 06 no-  
vembre à la ct ouled frej - pro-  
vince d'el jadida  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de Dix mille  
dirhams (10.000,00 dirhams).  
- L'estimation des coûts de presta-  
tions établie par le maître  
d'ouvrage est fixée à la somme  
: 249.156,00 dhs (deux cent qua-  
rante neuf mille cent cinquante  
six dirhams )  
Le dossier d'Appel d'offres  
peut être retiré à la Division des  
affaires administratives /ser-  
vice de Budget et marchés au  
Secrétariat Général de la Pro-  
vince d'El Jadida, il peut égale-  
ment être téléchargé à partir du  
portail des marchés de l'Etat :  
www.marchespublics.gov.ma.  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions des  
articles 27,29 et 31 du décret

n°2.12-349 relatif aux marchés  
publics.  
Les concurrents peuvent  
Soit envoyer par courrier re-  
commandé leurs plis avec ac-  
cusé de réception au bureau  
préité.  
Soit les déposer contre récépissé  
dans le bureau d'ordre du Se-  
crétariat Général de la Province  
d'El Jadida.  
Soit les remettre au président de  
la commission d'appel d'offres  
au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.  
Soit les envoyer par voie élec-  
tronique conformément à l'arti-  
cle 7 de l'arrêté du ministre de  
l'économie et des finances n°20-  
14 du 04/09/2014.  
Les pièces justificatives à four-  
nir sont celles prévues par l'arti-  
cle 9 du règlement de consulta-  
tion.  
N°7212/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE BOULEMANE**  
**COMMUNE DE MISSOUR**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT N°03/CM/2022**

(Réservé aux petites et moyennes Entreprises)

Le 18 Octobre 2022 à 10 heures, il sera procédé en séance publique dans le bureau  
de Monsieur le Président de la Commune de Missour, Province de Boulemane , à l'ouverture des  
plis relatifs aux travaux d'aménagement des bâtiments communaux à la commune de Missour ;  
Province de Boulemane .

- Le dossier peut être retiré au bureau des marchés à la commune, il peut également être  
téléchargé, à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20 000,00 dhs .
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
**Huit Cent Quarante Cinq Mille Cinq Cents Deux dhs 00 Cts (845 502,00 dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux  
dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
**Les concurrents peuvent :**

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau préité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de marchés.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation .

Nouveaux système		Classe
Secteur	Qualifications demandées	demandée
A : Construction	A5	5

**N.B. :** Les photocopies des documents doivent être certifiées conformes à l'original.  
N°7209/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE SIDI IFNI**  
**COMMUNE DE OUELMIM**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**AU RABAIS OU MAJORATION**

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREP Région  
Ouelmim/Oued Noun, Sis à Avenue Lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des  
plis relatifs aux appels d'offres ouvertes suivants :

N° ADO	OBJET	CARTON PROVISIOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURE D'OUVERTURE	CLASSIFICATION DEMANDÉE
54/2022/INV-IFNI	TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN MILIEU DE CLOTURE DE (3) CINQ UNITES SCOLAIRES DE CERCLE LAGRASSI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMM-OUED NOUN	65.000,00 DHS (DIX CINQ MILLE CINQ CENT DIRHAMS)	651 960,00 DHS (SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIRHAMS)	Le 18/10/2022 à 10H00	[A5] 5
55/2022/INV-IFNI	TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN MILIEU DE CLOTURE DE (4) DEUX UNITES SCOLAIRES DE CERCLE LAGRASSI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMM-OUED NOUN	7.500,00 DHS (SEPT MILLE CINQ CENT DIRHAMS)	728 900,20 DHS (SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF DIRHAMS ET 20 CTS)	Le 18/10/2022 à 10H00	[A5] 5
56/2022/INV-IFNI	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 13 UNITES SCOLAIRES, CERCLE LAGRASSI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMM-OUED NOUN	20.000,00 DHS (VINGT MILLE DIRHAMS)	647.499,60 DHS (SIX CENT QUARANTE SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF DIRHAMS ET 60 CTS)	Le 18/10/2022 à 10H00	[A5] 5
57/2022/INV-IFNI	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 22 UNITES SCOLAIRES, CERCLE LAGRASSI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMM-OUED NOUN	24.000,00 DHS (VINGT QUATRE MILLE DIRHAMS)	792.887,60 DHS (SEPT CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE HUIT CENT VINGT VINGT SEPT DIRHAMS ET 60 CTS)	Le 18/10/2022 à 10H00	[A5] 5

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes  
aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics
- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la  
Direction provinciale de sidi ifni l'AREP Région Ouelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir  
du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la  
Direction provinciale de sidi ifni l'AREP Région Ouelmim/Oued Noun
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau préité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de  
l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles Du règlement de consultation  
N°7207/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE SIDI BORDJBOUJ**  
**COMMUNE DE ZEMAMRA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRE DES PRIX**

N° ADO	OBJET	CARTON PROVISIOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURE D'OUVERTURE	CLASSIFICATION DEMANDÉE
51/2022/INV-IFNI	LE SOIT FERMETURE DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'UNITE SCOLAIRE APTASS COMMUNE MIBLEFT, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMM-OUED NOUN	SANS	30000,00 DHS (TRENTE MILLE DIRHAMS TTC)	Le 17/10/2022 à 10H00	D14 D15 D16
52/2022/INV-IFNI	CONTROLE TECHNIQUE ET SOUS DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'UNITE SCOLAIRE APTASS COMMUNE MIBLEFT, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMM-OUED NOUN	SANS	45000,00 DHS (QUARANTE CINQ MILLE DIRHAMS TTC)	Le 17/10/2022 à 10H00	01/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31/32/33/34/35/36/37/38/39/40/41/42/43/44/45/46/47/48/49/50/51/52/53/54/55/56/57/58/59/60/61/62/63/64/65/66/67/68/69/70/71/72/73/74/75/76/77/78/79/80/81/82/83/84/85/86/87/88/89/90/91/92/93/94/95/96/97/98/99/100
53/2022/INV-IFNI	RECEPTION DES FONDUS DE POUILLES, CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'UNITE SCOLAIRE APTASS COMMUNE MIBLEFT, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI - ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMM-OUED NOUN	SANS	36000,00 DHS (TRENTE SIX MILLE DIRHAMS TTC)	Le 17/10/2022 à 10H00	01/02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12/13/14/15/16/17/18/19/20/21/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31/32/33/34/35/36/37/38/39/40/41/42/43/44/45/46/47/48/49/50/51/52/53/54/55/56/57/58/59/60/61/62/63/64/65/66/67/68/69/70/71/72/73/74/75/76/77/78/79/80/81/82/83/84/85/86/87/88/89/90/91/92/93/94/95/96/97/98/99/100

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE SIDI BORDJBOUJ**  
**COMMUNE DE ZEMAMRA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/2022/CZ**

Le Mardi : 18/10/2022 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres n° : **08/2022/CZ**, ayant pour objet :

**Travaux d'aménagement De Voirie Et D'assainissement Des Quartiers Al Massira, El Ouhada Et Safaa Et D'aménagement Des Placettes Et Ruelles Sises Aux Divers Quartiers De La Ville De Zemamra.**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être  
téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quatre cent cinquante mille Dirhams, 00 Cts (450 000,00 DH).**  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quinze Millions Cent  
Soixante Dix Mille Trois Cent Cinquante Deux dirhams ,00 Cts TTC (15.170.352,00 DH) TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions  
des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de  
Zemamra;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau préité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des  
plis.
- Soit les déposer par voie électronique au Portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Soit les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des travaux techniques de  
la commune de Zemamra, au plus tard le : **17/10/2022 à 16H30.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de  
classification à savoir :

secteur	classe	qualification
B	2	B6
J	4	J4
O	1	O1

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de  
consultation.

N°7208/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE SIDI BORDJBOUJ**  
**COMMUNE DE ZEMAMRA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/2022/CZ**

Le Mardi : 18/10/2022 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis  
relatifs à l'appel d'offres n° : **08/2022/CZ**, ayant pour objet :

**Travaux d'aménagement De Voirie Et D'assainissement Des Quartiers Al Massira, El Ouhada Et Safaa Et D'aménagement Des Placettes Et Ruelles Sises Aux Divers Quartiers De La Ville De Zemamra.**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être  
téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quatre cent cinquante mille Dirhams, 00 Cts (450 000,00 DH).**  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quinze Millions Cent  
Soixante Dix Mille Trois Cent Cinquante Deux dirhams ,00 Cts TTC (15.170.352,00 DH) TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions  
des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de  
Zemamra;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau préité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des  
plis.
- Soit les déposer par voie électronique au Portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Soit les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des travaux techniques de  
la commune de Zemamra, au plus tard le : **17/10/2022 à 16H30.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.

Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de  
classification à savoir :

secteur	classe	qualification
B	2	B6
J	4	J4
O	1	O1

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de  
consultation.

N°7206/PA

# Economie

Le CMC publie un spécial sur "Le partenariat public - privé : Mécanismes et productivité"

Le Centre marocain de conjoncture (CMC) vient de publier un nouveau numéro de sa lettre mensuelle "Maroc Conjoncture", sous forme d'un spécial portant sur "Le partenariat public-privé : Mécanismes et productivité".

Ce spécial s'articule autour de plusieurs axes portant notamment sur : "Dynamique d'émergence : Le rôle du secteur public dans le processus de croissance endogène", "Secteur public : Un véritable vecteur de développement économique et social", "Secteur public : Une forte dépendance du budget de l'Etat" et "Le partenariat public-privé (PPP) : Quelles perspectives dans le cadre du nouveau modèle de développement ?", indique le CMC dans un communiqué.

Ainsi, rapporte la MAP, le nouveau numéro note que le concept de "partenariat" laisse sous-entendre, souvent, un engagement de bon augure et que le "partenariat public-privé ou PPP" ne fait pas exception. Le Centre estime que ce dernier joue, particulièrement et en dehors de tout débat, d'un préjugé positif, en tant qu'offre à effet multiplicateur sur la production des services publics notamment.

"Son application dans le domaine économique et social est tacitement répétée efficacement. Le mécanisme permettrait, selon cette vision, au secteur public de bénéficier de la maîtrise des instruments de productivité propre au secteur privé, en contrepartie d'une plus large ouverture, pour ce dernier, à la réalisation des tâches habituellement réservées à l'Etat", relève la lettre. Et de poursuivre que "ce faisant, il est censé assurer une meilleure compétitivité et partant, une élévation de la croissance qui pourrait induire une amélioration du niveau de vie des populations".

Concernant un axe sur le secteur public et sa forte dépendance du budget de l'Etat, le Centre fait savoir que le secteur des établissements et entreprises publics marque en tant qu'instrument d'exécution des politiques publiques, une forte dépendance du budget de l'Etat, ajoutant que les transferts au secteur sous forme de subventions ou dotations spécifiques sont estimés en 2021 à 46,2 milliards de dirhams (MMDH) contre 11,1 MMDH de produits versés au budget.

Par ailleurs, dans un autre axe, la publication souligne que le secteur public au Maroc, comme partout ailleurs à travers le monde, joue un rôle essentiel dans la promotion du développement économique et social du pays. "Au Maroc, ce secteur a fait l'objet de plusieurs réformes. Mais en dépit de tous les efforts consentis, des insuffisances persistent. Ces dernières concernent l'organisation, les performances et la gestion de l'ensemble de ses composantes, plus particulièrement les établissements et les entreprises Publiques", estime le Centre.

## L'indice des prix à la consommation orienté à la hausse pour le septième mois d'affilée



Les récents chiffres publiés par le Haut-commissariat au plan (HCP) continuent d'indiquer une tendance haussière de l'indice des prix à la consommation (IPC).

En effet, à fin août 2022, les statistiques de l'organisme public montrent qu'il a connu une légère hausse de 0,3% par rapport au mois précédent, poursuivant ainsi

une tendance entamée en février 2022 (0,6%) et qui s'est poursuivie en mars (1,8%), avril (1,8%), mai (0,3%), juin (0,5%) et juillet (0,9%).

Selon le Haut-commissariat, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation résulte de la hausse de 1,5% de l'indice des produits alimentaires et de la baisse de 0,5% de l'indice des produits non alimentaires.

A titre de comparaison, la hausse de l'IPC telle que constatée en juillet dernier avait été attribuée à la hausse de 1,6% de l'indice des produits alimentaires et de 0,5% de l'indice des produits non alimentaires.

A noter que les hausses des produits alimentaires observées entre juillet et août 2022 ont concerné principalement les «Fruits» (9,6%), les «Poissons et fruits de mer» (2,2%), le «Lait, fromage et œufs» (1,4%), les «Légumes» et le «Café, thé et cacao» (1,1%) et les «Viandes» (1,0%).

Dans une note d'information relative à l'indice des prix à la consommation du mois d'août 2022, le Haut-commissariat souligne que ces hausses ont également concerné les «Huiles et graisses» (0,5%) et les «Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries» (0,4%).

Selon la même source, en ce

qui concerne les produits non alimentaires, il ressort de ses analyses que la baisse a concerné principalement les prix des «Carburants» (10,1%). A titre de rappel, les hausses des produits alimentaires observées entre juin et juillet 2022 avaient concerné principalement les «Fruits» (6,4%), les «Poissons et fruits de mer» (5,2), les «Légumes» (3,7%) et le «Lait, fromage et œufs» (1,9%).

Dans sa précédente note d'information (juillet 2022), le Haut-commissariat avait également ajouté à cette liste le «Café, thé et cacao» (0,7) les «Huiles et graisses» (0,5%), les «Viandes» (0,4%) et le «Pain et céréales» (0,3%).

Quant aux produits non alimentaires, l'institution publique avait observé une hausse au niveau principalement des prix des «Carburants» (4,4%).

Des données relatives au mois d'août 2022, il ressort que les hausses les plus importantes de l'IPC ont été enregistrées à Beni-Mellal (1,3%), à Al-Hoceima (1,1%), à Agadir et Safi (0,9%), à Oujda et Tétouan (0,8%), à Tanger et Laâyoune (0,6%).

Cette tendance a également été observée à Guelmim (0,5%), à Meknès (0,4%), à Fès (0,3%) et à Casablanca (0,2%), selon la récente note du Haut-commissariat qui fait

état, en revanche, des baisses enregistrées à Settat (0,6%), à Rabat et à Errachidia (0,4%) et à Marrakech (0,2%).

Rappelons, à titre de comparaison, qu'entre juin et juillet 2022, les hausses les plus importantes de l'IPC avaient été enregistrées à Al-Hoceima (4,9%), à Errachidia (2,2%), à Settat (2,1%), à Laâyoune (1,7%), à Safi (1,5%), à Kénitra, Tétouan, Dakhla et Guelmim (1,4%), à Beni-Mellal (1,3%), à Tanger (1,1%), à Fès (0,9%) et à Marrakech et Rabat (0,8%).

Selon le HCP, comparé au même mois de l'année précédente, l'indice des prix à la consommation a enregistré une hausse de 8% au cours du mois d'août 2022, suite à l'accroissement de l'indice des produits alimentaires de 14,1% et de celui des produits non alimentaires de 4%.

Pour les produits non alimentaires, le Haut-commissariat relève que les variations vont d'une hausse de 0,1% pour la «Santé» à 12,8% pour le «Transport».

Ainsi, déduit-il, «l'indicateur d'inflation sous-jacente aurait connu au cours du mois d'août 2022 une hausse de 0,3% par rapport au mois de juillet 2022 et de 6,6% par rapport au mois d'août 2021.

Alain Bouithy



Entre juillet et août 2022, les hausses ont concerné principalement les «Fruits» (9,6%), les «Poissons et fruits de mer» (2,2%) et le «Lait, fromage et œufs» (1,4%), selon le HCP



## CDG Capital améliore son RNPG de 49,9% au premier semestre

Le résultat net part du groupe (RNPG) de CDG Capital s'est établi à 46,7 millions de dirhams (MDH) au premier semestre de 2022, en hausse de 49,9% sur une année glissante.

Ce résultat tient compte d'une évolution favorable du coût de risque se traduisant par des reprises nettes de 5 MDH, indique CDG Capital dans un communiqué.

Le produit net bancaire (PNB) a, quant à lui, progressé de 21% à 176 MDH, grâce à la dynamique des activités de marché et des commissions sur prestations de service. Les charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements comprises, ont évolué de 7% à 109 MDH, induisant un résultat brut d'exploitation en hausse de 54% à 66,7 MDH.

En social, le PNB a affiché une croissance de 21,6% à 157,4 MDH en glissement annuel, tiré par la bonne dynamique des activités de marché et des commissions, dans un contexte de

hausse du coût de refinancement.

Le résultat brut d'exploitation s'est amélioré de 47,4% à 66 MDH, tenant compte d'une évolution contenue à 6,3% des charges générales d'exploitation à 91 MDH contre 85,5 MDH une année auparavant. Le bénéfice net de CDG Capital a atteint 62 MDH, en hausse de 40,3% par rapport à la même période en 2021. S'agissant de l'endettement financier de la banque, qui est constitué majoritairement d'instruments du marché monétaire, il s'est établi à 9,3 milliards de dirhams (MMDH) à fin juin 2022, contre 8,6 MMDH au 31 décembre 2021.

Les fonds propres prudentiels de CDG Capital se sont situés à 1,4 MMDH, induisant un ratio de solvabilité de 18,4%. La Banque maintient un profil de liquidité solide, avec un ratio de liquidité à court terme (LCR) moyen de 158% sur le 1er semestre 2022.

## OCP SA: L'AMMC vise la mise en place du programme d'émission de billets de trésorerie

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a annoncé avoir visé, mercredi, la mise en place du programme d'émission de billets de trésorerie d'OCP SA.

Ce programme, d'une maturité de 10 jours à 12

mois, est plafonné à 7,5 milliards de dirhams (MMDH), avec une valeur nominale unitaire de 100.000 dirhams et un taux fixe qui est déterminé pour chaque émission en fonction des conditions de marché, précise l'AMMC dans un communiqué.

# Le Maroc à l'honneur du Salon international des professionnels du tourisme de Paris

Le Maroc est le pays à l'honneur à la 44ème édition du Salon international des professionnels du tourisme "IFTM-Top Resa", qui s'est ouverte, mardi à Paris Expo, avec la participation de 200 pays.

Le pavillon marocain, idéalement situé en plein centre du Salon, réunit 17 co-exposants professionnels, représentant les principaux acteurs publics et privés du tourisme au Royaume, compagnie aérienne, centres régionaux du tourisme, agences de voyages et groupes hôteliers, rapporte la MAP.

Selon l'Office national marocain du tourisme (ONMT), le stand marocain connaît une grande affluence, aussi bien des particuliers que des professionnels intéressés par les partenariats et les opportunités d'affaires avec les exposants marocains. Les différents représentants opèrent ainsi de concert à même de présenter une offre touristique "hors pair" et d'offrir une "très large visibilité" au Maroc dans son ensemble, ainsi que ses multiples destinations.

Avec son accroche "Maroc, terre de lumière", le Royaume vise, lors de cette édition, à se positionner parmi les destinations touristiques mondiales les plus convoitées, à renforcer sa notoriété et son attractivité auprès du public international, et à renforcer son image tendance, surtout auprès des nouvelles générations de voyageurs, a déclaré à la MAP Jihad Chakib, délégué de l'ONMT en France.

Cette accroche constitue ainsi un tournant dans la communication de la destination, a-t-il poursuivi, relevant qu'elle lui donne un nouveau souffle, en s'adressant

notamment à une cible plus jeune, plus dynamique, plus connectée et en constante demande d'inattendu et de découvertes.

Cette campagne, a-t-il dit, s'attelle à sublimer les richesses du pays et à en affirmer la splendeur en mettant l'accent sur sa lumière caractéristique, qui interpelle les voyageurs dès leur arrivée.

De son côté, Amine El Farissi, directeur Europe de Royal Air Maroc (RAM), a relevé que ce Salon se veut une occasion pour renouer avec les partenaires de la compagnie aérienne, notamment après la période de la pandémie, et de pérenniser la reprise de l'activité touristique.

Ce Salon a-t-il poursuivi, permet aussi de présenter une "offre nouvelle" sur la destination Maroc, ajoutant que "la France reste le premier marché pour la destination Maroc actuellement".

Parmi les nouveautés en termes d'offres et d'ouverture de lignes, M. El Farissi a cité l'ouverture d'une liaison directe Paris CDG-Marrakech, qui débutera le 31 octobre.

Lors de cette 44ème édition du Salon, l'attention est portée



entre autres sur les thèmes, actuellement au centre des préoccupations de l'industrie touristique, de l'attractivité et du tourisme durable. Un espace tourisme durable accueille ainsi le public au cœur du Salon, permettant des échanges sur ce sujet devenu central et propose des ateliers participatifs destinés à sensibiliser les visiteurs.

L'autre nouveauté est le village de l'attractivité dédié à l'emploi, à la formation et à l'attractivité du secteur du tourisme.

"IFTM Top Resa" est l'un des rendez-vous majeurs de l'industrie touristique en France et en Europe. Il présente une vision à 360 degrés des voyages, couvrant tous les motifs de déplacements (loisir, professionnel et événementiel). Il est le seul Salon B2B, qui réunit chaque année l'ensemble des professionnels de l'industrie du tourisme en France à Paris.

Pendant trois jours, le Salon rassemble plus de 34.000 visiteurs venus à la rencontre des 200 destinations et 1.700 marques exposantes.



**Le stand marocain connaît une grande affluence aussi bien des particuliers que des professionnels**

# L'AMEE dresse un bilan positif du projet GEF-pompage solaire

L'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE) a dressé, mardi à Rabat, un bilan positif du projet GEF-pompage solaire, lancé conjointement avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), avec le soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et dont la mise en œuvre a touché à sa fin en 2022.

Tous les objectifs du programme ont été atteints malgré la pandémie et ce qui s'est passé ces deux dernières années, a indiqué le directeur général de l'AMEE, Saïd

Mouline, qui s'exprimait à l'occasion de la clôture du projet.

Il s'est félicité, à cette occasion, du travail d'équipe qui a été mené avec les partenaires institutionnels et ministériels concernés, ainsi que tous les organismes des secteurs public et privé, qualifiant les réalisations d'"exceptionnelles", rapporte la MAP.

Il a, par ailleurs, affirmé que les changements climatiques qui, aujourd'hui, rythment la vie de tout un chacun, "montrent que nous sommes sur la bonne voie et rendent nos visions encore plus flagrantes".

L'objectif, à présent, est de généraliser l'expérience, le savoir-faire et les acquis du projet, a fait savoir le directeur général de l'AMEE, rappelant que 60.000 agriculteurs ont pu se doter de pompes solaires dans le cadre du programme qui représente un modèle économique, social et environnemental.

Il a, en outre, mis l'accent sur l'importance de mettre en place des projets qui ménagent les nappes phréatiques du pays, soulignant qu'il est question de gestion de l'aspect énergétique sans que cela n'empiète sur la gestion de l'aspect hydrique.

Le responsable a mis en avant la volonté de l'AMEE de partager son expérience au profit du continent africain, qui, aujourd'hui, "a tellement besoin d'une énergie propre, d'emplois et de projets à impact environnemental réduit".

Lancé en 2017 par l'AMEE en partenariat avec le PNUD et avec le soutien financier du FEM, le projet GEF-pompage solaire, qui est arrivé au terme de sa mise en œuvre en avril dernier, avait pour vocation globale de mettre en place le cadre adéquat au développement du marché de pompage solaire au Maroc.

«FICASUD» S.A.R.L.  
61, Rue Yougoslavie,  
Passage Ghandour  
Bloc F n° 7 Guéiz Marrakech  
Tel : 05 24 44 77 29 / 42 32  
81 Fax : 05 24 44 76 77  
«LA SULTANA  
HOTELS & SPA»  
SOCIÉTÉ ANONYME  
MARRAKECH VILLA  
L'OASIS – LA SULTANA  
DE LA MEDINA – LA SULTANA  
DE OUALIDIA  
AU CAPITAL SOCIAL  
DE 2.500.000,00 DH  
SIEGE SOCIAL :  
N° 6 – 8 ET 9, DERB  
AGADIR KASBAH –  
MARRAKECH MEDINA  
• Aux termes de l'Assemblée  
générale extraordinaire datée  
du 29/11/2021, il a été décidé  
:- De changer sur les statuts,  
les adresses d'habitation et les  
cartes de résidence au lieu des  
passports des actionnaires,  
notamment :  
\* Mr GIRODET JEAN MICHEL  
ROBERT Demeurant à :  
n° 6, 8 et 9, Derb Agadir, La  
Kasbah - Marrakech  
\* Mme BOIRET MARTINE  
DANIELLE HUBERTE (Ep  
GIRODET)  
Demeurant à : 6, Derb Agadir  
Kasbah - Marrakech Titulaire  
de la carte de résidence n°  
E008943A  
\* Mlle GIRODET MARIE  
Demeurant à : 1, Rue Al Medina,  
Résidence Abari Marrakech  
Titulaire de la carte d'immatriculation  
n° E012478W  
\* Mme GIRODET LUCIE  
ANDREE GEORGETTE  
Demeurant à : n° 1, Rue Houd  
Houd, Majorielle, Quartier  
Zahia Marrakech Titulaire  
de la carte de résidence n°  
E019161U  
- Questions diverses.  
Le dépôt légal a été effectué  
au greffe du Tribunal de  
Commerce de Marrakech, le  
17/02/2022, sous le n°  
133029.  
Pour extrait et mention

N°7214/PA

«INDUSTRIAL TECHNOLOGY SOURCING SARL»  
R.C. de Fes n° 66.187  
Aux termes d'un acte sous  
seing privé à Fes,  
le23/08/2022, Mr Zouhair  
BEKKALI cède 500 parts, qui  
représentent la totalité de ses  
parts à Mr Yassine BEN  
KHOYA.  
Suivant l'assemblée générale  
extraordinaire en date  
du23/08/2022, les associés  
ont décidé ce qui suit :  
- L'approbation et l'acceptation  
de la cession mentionnée  
ci-dessus.  
- Acceptation de la démission  
de MrZouhair BEKKALIdes  
son poste de gérant de la  
société > Désignation de gérant  
MrRachid BEN KHOYA ;  
- Signature socialeuniquede  
MrYassine BEN KHOYA ;  
- Modifications des articles 6,  
7 et 24 des statuts ;  
- Approbation des statuts re-  
fondus ;  
Le dépôt légal : a été effectué  
auprès du Tribunal de Commerce  
de Fes, le06/09/2022  
sous le n°4650/22.

N°7215/PA

Sté «HERITIERS TAIBI  
ET CONSORTS» SARL  
Rte Alg  
Lot Liatani  
Rue Chabat N° 3 Oujda  
R.C : 28805 Avis Modificatif  
Selon le procès-verbal de l'assemblée  
générale extraordinaire du  
04/07/2017 :  
-La dissolution de la société  
«HERITIERS TAIBI ET  
CONSORTS» SARL.  
-La nomination du liquidateur  
Mr TAIBI Mohammed  
demeurant à Rte Alg Lot Liatani  
Rue Chabat N° 3 Oujda,  
titulaire de la CIN n° F58964.  
-La fixation du siège de liquidation  
à Rte Alg Lot Liatani  
Rue Chabat N° 3 Oujda.  
Le dépôt légal a été effectué  
auprès du tribunal de commerce  
d'Oujda le 23/08/2017  
sous le N° 2283.

N°7216/PA

FIDCONSEIL SARL AU  
61, AVENUE LALLA YA-  
COUT N°85 ETG 2 CASA-  
BLANCA CONSTITUTION  
«GREAT TEXTILE  
SARL AU»  
Aux termes d'un acte S.S.P. en  
date à Casablanca,  
29/08/2022 a été formée une  
société SARL AU dont les caractéristiques  
sont les suivantes :  
Dénomination :  
«TENDANCE TEXTILE  
SARL AU»  
Objet : Commerce de textile,  
fil, tissus, accessoires  
Le négoce, l'importation et  
l'exportation  
Siège social : CENTRE RIAD,  
61, AVENUE LALLA YA-  
COUT ET MUSTAPHA EL  
MAANI N°69 ETAGE 2 CA-  
SABLANCA Durée : 99 ans.  
Capital social : 100 000,00 Dhs  
(Cent Mille dirhams) divisé  
en 1000 parts sociales de cent  
dhs chacune, entièrement libérées.  
Mr MOUSSDIK  
AMINE : 1000 Parts sociales  
TOTAL : 1000 Parts sociales  
Gérance : Mr MOUSSDIK  
AMINE, gérant de la société  
pour une durée indéterminée.  
La société sera valablement  
engagée vis à vis de tous autres  
tiers par la signature du  
gérant ci-dessus nommé.  
Bénéfices : Après prélèvement  
de 5% pour la réserve, le  
surplus sera affecté suivant la  
décision des associés.  
Dépôts : le dépôt légal a été  
effectué au greffe du tribunal  
commercial de Casablanca le  
21 Septembre 2022, sous le  
numéro 838396. RC N°  
555833.

N°7216/PA

BUREAU DES PAYSAGES  
LABIB SARL au capital  
social de 10.000DH  
Siège Social : BD ZERK-  
TOUNI IMM 15 ETAGE 2  
SMAALA-SETTAT - RC :  
2587 Suivant délibérations  
de l'AGE en date  
du 28 juin 2022,  
il a été décidé :  
- Attribution des parts so-

ciales de Feu El Idrissia Guel-  
lida à ses héritiers  
conformément à l'acte d'hé-  
rité. Approbation de la nouvelle  
répartition du capital  
social, comme suit :- M.  
Jamal-Eddine Labib, propriétaire  
de 62 parts sociales.  
- Mme Fatima Balouali, propriétaire  
de 8 parts sociales.  
- Melle Aicha-Malak Labib,  
propriétaire de 6 parts sociales.  
- Melle Ghita Labib,  
propriétaire de 6 parts sociales.  
- Mselle Kenza Labib,  
propriétaire de 6 parts sociales.  
- M. Mohamed Ali Labib,  
propriétaire de 12 parts sociales.  
Modifications correctives  
des statuts de la société.  
Le dépôt légal a été effectué

au greffe du Tribunal de première  
instance de Settat le  
07/09/2022 sous les numéros  
: 1245/22.  
Pour extrait et mention  
N°7220/PA

CENTRE AFRICAÏN POUR  
LE RENFORCEMENT DES  
CAPACITÉS ET DE L'ASSIS-  
TANCE MÉDICALE " CAPER"  
" S.A.R.L.A.U."  
LIQUIDATION  
Au terme de l'Assemblée générale  
extraordinaire du  
06/07/2022 l'associé de la  
Société «CENTRE AFRICAÏN  
POUR LE RENFORCEMENT  
DES CAPACITÉS ET DE L'ASSIS-  
TANCE MÉDICALE " CAPER"  
», société à responsabilité limitée a as-

socié unique au capital de  
100.000,00 dh dont le siège  
social est situé à N°GROUPE  
ATTAKKADDOUM GH2-17  
2EME ETG SIDI BERNOUSSI  
CASABLANCA décide de  
dissoudre la société par anti-  
cipation, de nommer Mr AB-  
DOURAHMANE WATT en  
qualité de liquidateur et de  
fixer le siège de la liquidation  
N° GROUPE ATTAKKAD-  
DOUM GH2-17 2EME ETG  
SIDI BERNOUSSI CASA-  
BLANCA  
Le dépôt légal a été effectué  
au greffe du tribunal de commerce  
de Casablanca le  
20/09/2022 sous le numéro  
838245.

N°7221/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT  
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
RÉGION BÉNI MELLAL-KHÉIFRA  
DIRECTION PROVINCIALE D'AZILAL

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS  
SUR OFFRES DE PRIX**

Le mercredi 19 Octobre 2022, il sera procédé au nouveau siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de formation  
Région Béni Mellal – Khéifra, site à avenue Al Qods à Béni-Mellal, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts sur offres de  
prix suivants :

N° d'AO	Objet	Catégorisation Prévisionnelle MTEC	Estimation de Coût Des Travaux EN DH TTC	Date d'ouverture
07INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de vingt-deux (22) écoles primaires aux communes du Cercle d'Azilal, relevant de la direction provinciale d'Azilal.	20 000,00	909 990,00	18/10/2022 À 10H30
08INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de vingt-deux (22) écoles primaires aux communes du Cercle de Ouazzanigh, relevant de la direction provinciale d'Azilal.	20 000,00	909 990,00	18/10/2022 À 11H30
09INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de vingt-deux (22) écoles primaires aux communes du Cercle de Bass, relevant de la direction provinciale d'Azilal.	20 000,00	909 990,00	18/10/2022 À 12H30
10INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de vingt-deux (22) écoles primaires aux communes du Cercle de Oualbana, relevant de la direction provinciale d'Azilal.	20 000,00	909 990,00	18/10/2022 À 13H30
11INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de vingt-deux (22) écoles primaires aux communes du Cercle de Fteouka, relevant de la direction provinciale d'Azilal.	20 000,00	909 990,00	18/10/2022 À 14H30
12INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de vingt-deux (22) écoles primaires aux communes du Cercle d'Alouara, relevant de la direction provinciale d'Azilal.	20 000,00	425 415,00	18/10/2022 À 15H30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières au sein de la direction provinciale d'Azilal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de la consultation.  
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au plus tard le mardi 18/10/2022, à 16h30 au Service des affaires administratives et financières à la direction provinciale d'Azilal ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis, au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de formation Région Béni Mellal – Khéifra.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

La production dudit certificat dispense les soumissionnaires installés au Maroc de la production du dossier technique. Les entreprises non installées au Maroc doivent produire le dossier technique tel que prévu dans le règlement de consultation.

N°7217/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE TAOUSGANT  
CERCLE D'ABATTOIR  
C.T. TOUGHMERT

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS  
SEANCE PUBLIQUE**

Le Mardi 18 Octobre 2022, il sera procédé, dans le bureau du président de la CT  
TOUGHMERT, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix, pour :

N° de l'appel d'offres	Objet	Cautonnement provisoire en Dhs	Estimation des coûts des locations établies par le maître d'ouvrage en Dhs	Date et heures d'ouverture des plis
02/TOUG/2022	LOCATION DU SOUK HEBDOMADAIRE ARBIAA ARGHEN Sol du marché – Marché aux légumes, fruits, dans et cuir - Place des beaueala CT Toughmert - Parking	5.000,00 (cinq Mille dhs)	3.000,00 (Trois Mille dhs)	18 Octobre 2022 à 11:00H
03/TOUG/2022	LOCATION ABATTOIR COMMUNAL	3.000,00 (Trois Mille dhs)	2.000,00 (Deux Mille dhs)	18 Octobre 2022 à 12:00H

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du bureau du président de la CT  
TOUGHMERT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

**I. ENVELOPPE** : Dossier Administratif Comportant :

- La Déclaration Sur l'honneur
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent
- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce
- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S
- Cahier de Charge signé et légalisé par le concurrent
- Liste comprenant les ressources humaines et techniques du concurrent
- Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.

**II. ENVELOPPE** : Dossier Financier

- Acte d'engagement légalisé par le concurrent

Les deux enveloppes sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure qui comprend le nom et l'adresse de l'entreprise

N°7218/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT  
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
RÉGION BÉNI MELLAL-KHÉIFRA  
DIRECTION PROVINCIALE D'AZILAL

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS  
SUR OFFRES DE PRIX**

Le mardi 18 Octobre 2022, il sera procédé au nouveau siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de formation  
Région Béni Mellal – Khéifra, site à avenue Al Qods à Béni-Mellal, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts sur offres de prix  
suivants :

N° d'AO	Objet	Catégorisation Prévisionnelle MTEC	Estimation de Coût Des Travaux EN DH TTC	Date d'ouverture
01INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de huit (08) établissements qualifiants relevant de la direction provinciale d'Azilal.	40 000,00	3 485 820,00	18/10/2022 À 10H30
02INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de cinq (05) établissements qualifiants relevant de la direction provinciale d'Azilal.	40 000,00	2 748 156,00	18/10/2022 À 11H30
03INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de sept (07) établissements collégiens relevant de la direction provinciale d'Azilal.	40 000,00	2 694 420,00	18/10/2022 À 12H30
04INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de huit (08) établissements collégiens relevant de la direction provinciale d'Azilal.	40 000,00	2 798 100,00	18/10/2022 À 13H30
05INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de collège Ighe à la commune de Demnat, province d'Azilal.	40 000,00	1 596 540,00	18/10/2022 À 14H30
06INV/2022/AZ	Travaux d'aménagement et réhabilitation des bâtiments et installations de quatre (04) écoles autonomes relevant de la direction provinciale d'Azilal.	20 000,00	798 810,00	18/10/2022 À 15H30

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières au sein de la direction provinciale d'Azilal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de la consultation.  
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au plus tard le lundi 17/10/2022, à 16h30 au Service des affaires administratives et financières à la direction provinciale d'Azilal ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis, au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de formation Région Béni Mellal – Khéifra.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Pour les Certificats de qualification et de classification demandés :

N° d'AO	Certificat de qualification et de classification					
	(Nouveau système d'agrément)		(Ancien système d'agrément)			
	Secteur	Qualification	Classe minimale	Secteur	Qualification	Classe minimale
01INV/2022/AZ	A	A2	3	3	5,5	3
02INV/2022/AZ	A	A2	3	3	5,5	3
03INV/2022/AZ	A	A2	3	3	5,5	3
04INV/2022/AZ	A	A2	3	3	5,5	3
05INV/2022/AZ	A	A2	3	3	5,5	3

La production dudit certificat dispense les soumissionnaires installés au Maroc de la production du dossier technique. Les entreprises non installées au Maroc doivent produire le dossier technique tel que prévu dans le règlement de consultation.

N°7219/PA

# Entre Kiev et Moscou Erdogan l'équilibriste

"Nous ne sommes ni à l'Est, ni à l'Ouest": le président turc Recep Tayyip Erdogan se livre depuis le début du conflit en Ukraine à un délicat numéro d'équilibriste entre Kiev et Moscou, avec à son actif plusieurs succès diplomatiques majeurs.

L'Ukraine a ainsi annoncé jeudi l'échange avec la Russie de 215 militaires, un record, dont des chefs de la défense de l'aciérie Azovstal de Marioupol, symbole de la résistance à l'invasion russe.

Cinq commandants ukrainiens ont été transférés en Turquie, a précisé le président ukrainien Volodymyr Zelensky.

L'importance de la Turquie dans la conclusion de cet accord demeure floue mais, signe du rôle-clé joué en coulisses par Ankara, le président turc avait été le premier à annoncer, dans une interview lundi à la chaîne de télévision américaine PBS, l'imminence de cet échange de prisonniers.

"Nos héros ont été libérés (...). Tout cela a été rendu possible grâce aux accords entre le président [Zelensky] et le président [Erdogan]", a aussitôt réagi jeudi l'ambassadeur d'Ukraine à Ankara, Vasyil Bodnar.

Depuis le début de la guerre le 24 février, la Turquie avait déjà réussi à réunir à deux reprises sur son sol des représentants russes et ukrainiens.

En juillet, Ankara avait également été un acteur-clé dans la conclusion, sous l'égide de l'ONU, d'un accord avec Kiev et

Moscou permettant l'exportation des céréales ukrainiennes via la mer Noire et le Bosphore.

Début septembre, Recep Tayyip Erdogan avait par ailleurs proposé à Moscou sa médiation pour aider à résoudre la crise autour de la centrale nucléaire ukrainienne de Zaporijjia.

"La diplomatie turque a fait un sans faute depuis le début de la guerre en Ukraine: estimation de ses intérêts, balancement entre les belligérants, fermeté si nécessaire tout en tirant profit des circonstances", estimait fin août sur Twitter l'ancien ambassadeur de France aux Etats-Unis Gérard Araud.

Si Ankara fournit à Kiev des drones militaires, le gouvernement turc a refusé de se joindre aux sanctions occidentales décriées contre la Russie.

Pays riverain de la mer Noire et membre de l'Otan, la Turquie a continué ces dernières semaines à faire œuvre d'équilibriste.

Le président Erdogan, qui a rencontré à trois reprises ces trois derniers mois son homologue russe Vladimir Poutine - mais s'entretient aussi régulièrement par téléphone avec Volodymyr Zelensky -, avait accusé début septembre les Occidentaux de se rendre coupables de "provocations" envers Moscou.

La veille, il avait imputé la crise énergétique en Europe aux sanctions contre la Russie, reprenant la ligne du Kremlin.

Mais la diplomatie turque a aussi condamné mercredi les référendums d'annexion "illégitimes" que la Russie prévoit



d'organiser dans quatre régions sous son contrôle en Ukraine.

"La Turquie est une puissance régionale (...) dont la géographie l'expose autant qu'elle lui donne des moyens de pression sur les acteurs. Les deux belligérants ont besoin d'elle (Dardanelles) et donc la ménagent", souligne Gérard Araud, ex-représentant permanent de la France auprès des Nations unies à New York.

Les tentatives de médiation ne sont pas inédites pour la Turquie: dans les années 2000, Ankara avait déployé sa "diplomatie de paix" au Moyen-Orient, tentant notamment de pacifier des négociations entre le gouvernement israélien et

l'Autorité palestinienne.

A partir de 2009, Ankara a également joué les médiateurs dans le dossier nucléaire iranien.

"Malgré son soutien militaire à l'Ukraine, le président Erdogan a des raisons politiques et économiques majeures de préserver de bonnes relations avec Moscou", analysait dans une note de recherche début septembre Soner Cagaptay, du Washington Institute for Near East Policy, qui qualifie la position d'Ankara de "neutralité pro-Ukraine".

Frappée par une inflation qui dépasse les 80% par an, la Turquie doit composer avec une monnaie qui a perdu plus de la moitié de sa valeur en un an.

Et, à neuf mois des élections présidentielle et législatives de juin 2023, le président turc a toutes les raisons de vouloir ménager Moscou, du fait de la forte dépendance de la Turquie aux pétrole et gaz russes.

D'ici là, le chef de l'Etat cherchera également à ne pas irriter ses alliés occidentaux. D'autant que Washington a mis en garde fin août les entreprises turques commerçant avec la Russie, évoquant de possibles mesures de rétorsions.

Dans son interview lundi à PBS, M. Erdogan a résumé sa position d'équilibriste: "Je le dis très clairement: nous faisons partie de ce monde, mais nous ne sommes ni à l'Est, à l'Ouest".

## 11 morts en six jours de manifestations en Iran

Les autorités iraniennes ont bloqué l'accès à Instagram et WhatsApp jeudi, après six jours de protestations contre la mort d'une femme arrêtée par la police des mœurs, dans lesquelles 11 personnes ont péri selon un bilan officiel.

Le décès de Mahsa Amini, âgée de 22 ans, a suscité de vives condamnations dans le monde alors que les ONG internationales ont dénoncé une répression "brutale" de manifestations. A la tribune de l'ONU mercredi, le président des Etats-Unis Joe Biden s'est dit solidaire des "femmes courageuses d'Iran".

La jeune femme, originaire du Kurdistan (nord-ouest), avait été arrêtée le 13 septembre à Téhéran pour "port de vêtements inappropriés" par la police des mœurs, une unité chargée de faire respecter le code vesti-

mentaire strict dans la République islamique d'Iran, où les femmes doivent se couvrir les cheveux et n'ont pas le droit de porter des manteaux courts au-dessus du genou, des pantalons serrés ou des jeans troués. Elle est décédée le 16 septembre à l'hôpital.

Selon des militants, elle a reçu un coup mortel à la tête, mais les responsables iraniens ont démenti et annoncé une enquête.

Les manifestations ont été déclenchées aussitôt après l'annonce de sa mort. Depuis elles ont touché une quinzaine de villes, jusqu'à la cité sainte chiite de Qom, au sud-ouest de Téhéran, cité natale du guide suprême iranien Ali Khamenei.

Selon un dernier bilan publié par les agences iraniennes jeudi, sept manifestants et quatre membres des forces de sécurité ont été tués lors des

protestations.

Les responsables iraniens ont nié toute implication dans la mort des manifestants.

Amnesty International a dénoncé une "répression brutale" et "le recours illégal aux tirs de grenailles, billes d'acier, gaz lacrymogène, canons à eau et coups de bâton pour disperser les manifestants".

Depuis le début des manifestations, les connexions sont ralenties et les autorités ont bloqué ensuite l'accès à Instagram et WhatsApp.

"Sur décision des responsables, il n'est plus possible d'accéder en Iran à Instagram depuis mercredi soir et l'accès à WhatsApp est également perturbé", a annoncé l'agence de presse Fars. Cette mesure a été prise à cause "des actions menées par des contre-révolutionnaires contre la sécurité na-

tionale via ces réseaux sociaux", a précisé Fars.

Instagram et WhatsApp étaient les applications les plus utilisées en Iran depuis le blocage des plateformes comme Youtube, Facebook, Telegram, Twitter et Tiktok ces dernières années. De plus l'accès à Internet est largement filtré ou restreint pas les autorités.

Dans le sud de l'Iran, des vidéos datant apparemment de mercredi montrent des manifestants brûler un portrait immense du général Qassem Soleimani, tué par une frappe américaine en Irak en janvier 2020.

Ailleurs dans le pays, des manifestants ont incendié des véhicules de police et scandé des slogans hostiles au pouvoir, selon l'agence officielle Irna. La police a riposté par des gaz lacrymogènes et de nombreuses ar-

restations.

D'autres images montrent des manifestants résistant aux forces de l'ordre. Les plus virales sur les réseaux sociaux sont celles où l'on voit des femmes mettre le feu à leur foulard.

"Non au foulard, non au turban, oui à la liberté et à l'égalité!", ont crié des manifestants à Téhéran, leurs slogans ayant été repris par solidarité à New York ou à Istanbul.

Pour Mahtab, une maquilleuse de 22 ans coiffée d'un foulard orange qui laisse voir ses cheveux, interrogée à Téhéran, "le foulard doit être un choix, on ne doit pas nous forcer".

Les manifestations en Iran constituent "une secousse très importante" en Iran, "c'est une crise sociétale", a déclaré à l'AFP David Rigoulet-Roze, chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris).

FNF à Tanger

## Des cinéastes appellent au renforcement du rôle des régions dans le soutien à la production cinématographique nationale

Les participants à une conférence organisée mercredi à Tanger ont appelé à renforcer le rôle des régions pour qu'elles puissent appuyer la production cinématographique nationale à travers le soutien financier et la mise en place des infrastructures nécessaires.

Les intervenants lors de cette rencontre, tenue dans le cadre des activités parallèles de la 22ème édition du Festival national du film (FNF), ont souligné que les régions sont tenues de considérer le cinéma comme un levier de développement régional et un outil pour mettre en avant ses potentialités, l'objectif étant de s'en servir au niveau économique ou touristique.

Dans une allocution à cette occasion, le président de la Chambre nationale des producteurs de films, Mohamed Abderrahman Tazi, a indiqué qu'il est temps d'inciter les régions à faire du secteur cinématographique un levier de développement régional et de l'intégrer dans leurs programmes, en plus d'adopter une "politique claire" pour permettre au cinéma de valoriser et de mettre en avant ses ressources touristiques et culturelles.

"La participation des régions au soutien du secteur cinématographique peut reposer sur la contribution au financement de la production cinématographique, tout comme elle peut se faire à travers la réhabilitation des infrastructures cinématographiques, que



ce soit en termes de restauration ou de gestion", a fait savoir M. Tazi, rappelant, dans ce sens, l'expérience du cinéma "Alcazar" à Tanger, un modèle à suivre en terme de restauration et de réouverture.

Pour sa part, le président de la Chambre marocaine des producteurs de films, Jamal Souissi, a relevé que la promotion du rôle des régions dans le soutien du secteur cinématographique est tributaire de l'élaboration d'une "stratégie politique" permettant l'inclusion de mesures relatives au soutien cinématographique dans les programmes de développement.

"Le secteur cinématographique peut contribuer grandement à la pro-

motion économique des régions, en drainant notamment des producteurs de films internationaux pour y tourner leurs films", a-t-il expliqué.

Les autres intervenants ont plaidé pour le lancement d'une campagne de plaidoyer auprès du gouvernement et du Parlement, le but étant de reconnaître le rôle pivot du cinéma comme levier de développement et de prendre des décisions qui s'imposent pour renforcer les attributions des régions et de créer des fonds de soutien pour appuyer les secteurs de la culture et du cinéma.

Ils ont également mis en avant les avantages que le secteur cinématographique peut apporter aux régions, en

faisant connaître leurs spécificités culturelles et leurs potentialités touristiques, en offrant des opportunités d'emploi et en contribuant à la diplomatie parallèle et au développement régional, en plus de la dynamisation culturelle et l'encadrement des jeunes.

Organisée par le Centre cinématographique marocain (CCM), sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, cette édition du FNF se distingue par le nombre important des films qui seront projetés. Au total, 105 films produits depuis la dernière édition du festival en 2020, dont 28 longs métrages, 50 courts métrages et 27 documentaires sont programmés.

La 22ème édition du FNF, dédiée à la mémoire de feu Nour-Eddine Saïl, propose trois compétitions: longs-métrages, courts-métrages de fiction et longs documentaires.

Le programme de cette édition comprend également le "Marché du film" qui évoquera les questions liées à la distribution et à l'exploitation des films à l'ère de la numérisation et de ses nouvelles formes.

Sont également prévues des rencontres professionnelles sur la réalité du cinéma national et les perspectives de son développement, la présentation de la production cinématographique pour les années 2020 et 2021 et d'autres activités parallèles.

## La programmation culturelle Maroc-France 2022-2023 explore les nouveaux territoires de l'art



La nouvelle programmation culturelle 2022-2023 de l'Institut français du Maroc, placée sous le thème "Art et territoire", a été dévoilée, mardi soir, lors d'une conférence de presse à la Résidence de l'ambassade de France à Rabat.

La conférence, qui s'est déroulée en présence de l'ambassadeur de France au Maroc, Hélène Le Gal, a réuni un large spectre de personnalités diplomatiques, médiatiques et artistiques du Maroc, de la France et de l'Afrique. Elle a été l'occasion de donner un avant-goût de cette nouvelle saison qui explorera les nouvelles pratiques culturelles qui mettent en relation l'art avec le patrimoine marocain, matériel et immatériel, tout en interrogeant le rapport à l'espace public ou encore à l'environnement.

Ces trois grandes thématiques seront déclinées, pendant une année, à travers des projets autour de l'architecture, du design, de la musique, du théâtre, de la danse, du cinéma, des arts visuels, de la littérature et du débat

d'idées, portés par des artistes, chercheurs et acteurs quotidiens du territoire local.

Dans une déclaration à la MAP, la directrice générale de l'Institut français du Maroc, Agnès Humruzian, a mis en avant la thématique choisie pour la programmation culturelle de cette année, relevant que "derrière ce fil conducteur général, nous avons souhaité faire écho à tout le travail contemporain de nos artistes et nos institutions culturelles, des deux côtés de la Méditerranée, autour des enjeux relatifs aux rapports entre l'art et la société, l'art et le patrimoine, et l'art et l'écologie".

Notant que le patrimoine est un sujet d'intérêt commun entre la France et le Maroc, sur le plan bilatéral, mais aussi à l'échelle du continent, Mme Humruzian s'est félicitée de "l'excellente coopération" mise en place avec la Fondation nationale des musées dans ce domaine.

Dans toutes ses actions, a-t-elle insisté, l'Institut français est soucieux d'al-

ler à la rencontre des jeunes. "C'est un travail avec et vers la jeunesse et c'est une priorité qu'on partage pleinement avec les autorités marocaines, notamment le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication. L'enjeu c'est de sortir des murs de nos instituts pour aller dans les espaces péri-urbains et nouer des coopérations sur le terrain de façon durable", a-t-elle dit.

Parmi les activités phares de la nouvelle saison culturelle France-Maroc, il y a lieu de citer "Bibliotobiss", véritable institut sur roues qui sillonne les rues du Royaume à la rencontre du jeune public des zones rurales, la caravane chamelière Kafila (des spectacles dans l'espace public, avec notamment la compagnie X), la danse verticale sur les façades patrimoniales, nouveauté de cette programmation, des œuvres de Street art et de mapping géant ou encore les Rendez-vous de la philosophie, événement phare et récurrent de la programmation.

## Participation marocaine à la 38<sup>ème</sup> édition du Festival du film d'Alexandrie pour les pays méditerranéens

Bouillon de culture

### Salon régional du livre à Tinghir

La cinquième édition du Salon régional du livre sera organisée, du 28 septembre au 4 octobre 2022 à Tinghir, à l'initiative de la direction régionale du Département de la culture à Drâa-Tafilalet.

"Le livre, plaisir et vie" est le slogan choisi pour l'édition 2022 de ce salon, qui est organisé en partenariat avec la province de Tinghir, avec le soutien du Conseil provincial et de la commune de Tinghir, et en coordination avec la direction provinciale du ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports.

Dans un communiqué, la direction régionale indique que ce rendez-vous culturel s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication dans le domaine de l'encouragement de la lecture publique et de l'accompagnement des écrivains et créateurs.

Il s'agit aussi, ajoute la même source, de faire connaître le rôle des maisons d'édition marocaines et de leurs nouvelles publications, en plus d'achever le programme des salons régionaux.

Cet événement verra la participation de plus de 33 exposants, représentant des institutions gouvernementales et non gouvernementales, des maisons d'édition nationales, ainsi que d'écrivains locaux. Les organisateurs prévoient aussi la mise en place d'une galerie spéciale pour les publications d'écrivains et créateurs originaires de la région. Au programme culturel de cette édition, figure l'organisation de diverses activités, notamment des séminaires, la signature de nouvelles publications, des lectures de poésie et une exposition d'art plastique, ainsi que des activités récréatives ciblées et d'ateliers destinés aux enfants.

L'événement rendra également hommage aux élèves brillants dans le domaine de la lecture, en plus de la projection de documentaires de créateurs locaux traitant de sujets culturels et artistiques.



Près de 14 films de 14 pays, dont le film marocain "Selâa" du réalisateur Mohamed Nasrat, participeront à la compétition officielle de la 38<sup>ème</sup> édition du Festival du film d'Alexandrie pour les pays méditerranéens, prévu du 05 au 10 octobre prochain, ont annoncé les organisateurs.

Le film marocain "Selâa", dont certaines scènes ont été tournées dans plusieurs régions du Maroc, raconte une histoire d'évasion de la souffrance vers une autre souffrance à travers un groupe d'immigrés d'Afrique subsaharienne, dont chacun espère rejoindre clandestini-

nement l'autre côté de l'Atlantique pour améliorer sa situation sociale et ses conditions familiales mais ils vont être victimes de la cupidité des trafiquants d'êtres humains.

Mohamed Nasrat, réalisateur et scénariste a réalisé de nombreux films et séries, dont "Juha Ya Juha 2", "Sarkha Al Akhira", "Dounya Douara", "Yakoute W Anbar" et "Hdidan wa Bent El Haraz".

Outre le film marocain, des films représentant notamment la Syrie, le Liban, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la Croatie et le Canada participeront à la compétition

officielle de cette édition. Au programme de cette édition, qui porte le nom du grand artiste Mahmoud Hemida, figure notamment des hommages qui seront rendus à plusieurs artistes, dont Donia Samir Ghanem, la star grecque Álkistis Protopsálti, l'artiste française Mariat Borgo et le producteur Wajih Al-Leithy.

La direction du festival a décidé également d'allouer lors de la 38<sup>ème</sup> édition une somme d'environ 20.000 dollars pour soutenir des projets de courts métrages.

## Vibrant hommage à Rabat aux écrivains Abdessalam Ben Abdelali et Mohamed Azzedine Tazi

Un vibrant hommage a été rendu, mercredi soir à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc à Rabat, à l'écrivain et penseur, Abdessalam Ben Abdelali, et à l'écrivain et romancier, Mohamed Azzedine Tazi, par la Rencontre de Sharjah pour l'hommage culturel.

Organisée par le département de la culture de l'Émirat de Sharjah, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, cette soirée a été l'occasion de rendre un hommage des plus appuyés à deux figures de proue de la scène littéraire et philosophique du Maroc et du monde arabe.

Dans une allocution prononcée en son nom par le secrétaire général du Département de la culture, Abdelilah Afifi, le ministre de la Culture, de la Jeunesse et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, a indiqué que cette cérémonie est un moment distingué, d'autant plus qu'elle est organisée dans la ville

de Rabat, qui incarne les nobles valeurs d'amour, de fraternité, de tolérance et de coexistence et connaît la réalisation de projets structurants et de développement de nouvelle génération.

Cette cérémonie est l'occasion de célébrer la culture marocaine en rendant un vibrant hommage à deux de ses figures, de même qu'elle traduit le couronnement d'un partenariat efficace, créatif et continu entre le ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Communication et le Département de la culture de l'Émirat de Sharjah aux Emirats Arabes Unis, a-t-il poursuivi.

M. Bensaid a aussi salué cette initiative, qui souffle sa dixième bougie et veille à célébrer les penseurs et les écrivains, leurs réalisations et contributions distinguées à la consolidation de l'édifice de la culture arabe moderne, notant que pour atteindre cet objectif, le ministère n'a ménagé aucun effort pour s'engager dans de

telles actions visant à diffuser les valeurs de coopération et de coexistence entre les différentes cultures et civilisations humaines et à soutenir les efforts de l'action culturelle arabe commune.

Pour sa part, le président du Département de la culture de l'Émirat de Sharjah, Abdullah Al Owais, a affirmé que cette manifestation culturelle se tient pour la deuxième fois au Royaume du Maroc, soulignant que les événements culturels organisés par le Département de la culture de l'Émirat de Sharjah et le ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Communication représentent un modèle éloquent de la coopération culturelle arabe, qui a donné lieu à d'innombrables activités culturelles.

M. Al Owais a exprimé sa fierté de l'organisation de cette nouvelle édition de la Rencontre de Sharjah pour l'hommage culturel, pour célébrer Abdessalam Ben Abdelali et Mohamed Azzedine Tazi, en reconnaissance de

leurs contributions et efforts au service de la promotion de la culture arabe.

De son côté, M. Ben Abdelali s'est dit honoré de cet hommage qui se veut aussi une forme de reconnaissance et une source de motivation pour persévérer sur la même voie, notant que cet hommage constitue un moyen de célébrer de grandes figures dans le domaine culturel.

Lui emboitant le pas, M. Azzedine Tazi est revenu sur sa riche expérience d'écrivain qui s'étale sur une cinquantaine d'années, ajoutant que l'écriture est devenue une passion pour lui et un espace de liberté.

Cette cérémonie a été marquée par des témoignages livrés par l'écrivain et traducteur Mohamed Ait Hanna et le critique Najib El Aoufi dans lesquels ils ont rendu hommage à MM. Ben Abdelali et Azzedine Tazi et mis en avant leurs contributions indéniables dans le domaine culturel.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

MAUVAIS SANG	PÈRE DE JAPHET	INHUM-AINE	NOTE	NEÓN	LADRE	PUB PROMÉ-NADE	RECHIGNE DONNE LE CHOIX	NON DÉSUET
				PART BIEN FAMILIER				
BOUT DE COURONNE			EXCENTRIQUE					
ROULÉ		TRANCHÉ			VOYELLES		POISSON D'EAU POLICE	
AVOIR PEUR	BALLE DE SERVICE (TENNIS)	VOYELLES	ÉCHAN-TILLON	DORMIR TOUT HAUT	FLOTTE PRÈS DES CÔTES			
					POSSESSIF	MARQUE D'INTENTION	DEUX FOIS EN GRÈCE	
BIJOU À Pincer				GAGE HUMAIN				MESSA-GER
		À L'ENVERS: FLÉTRIE				LETTRES DE VANIA	RETRAITE	
VENUE APRÈS LE TRAVAIL	FAIRE LA PEAU	EN CATIMINI	PRÉJUD-ICE	LETTRES DE ROLLAND	PINTÉ			
CHERCHER LA PETITE BÊTE						DE BAS EN HAUT: GRECQUE	CARDIN-AUX	CALCIUM
ARRIÈRE-SAISON		NOTE		AVENUE			VOYELLES	
MÉTAL		ENTAME UNE CARRIÈRE			BEAUCOU			

Solution mots flechés d'hier

SANG	A	PROCE-TOILE	O	NOTE	TOURNOI	ALGÈRE FC NATIONAL	M	NOTE	ÉLÈVE	CARDIN-AUX	POURTE
CARÈVE	D	OMÉ	ST	TI	QUÈ	S					
EN TRONNE	M	B	L	ANNE	C	R	O	R	S	O	T
	B	O	U	I	L	L	O	N	N	E	R
BOUL	N	S	U	J	I	R	E	A			
NE	S	O	S	E	C	R	E	N			
SOLE	S	O	L	E	N	H	A	L	T	E	
ET	A	R	Q	U	E	R	I				
AN	A	N	U	R	E	M	E	T			
TA	S	U	T	E	D						
OR	A	T	E	U	R	E	L	U			
NO	S	T	R	A	D	A	M	U	S		

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki  
**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Youssef El Gahs**  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

**44, Avenue des F.A.R**  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: (0522) 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de PRESSE 130/64

**Site web:**  
[www.libe.ma](http://www.libe.ma)

**E-mail:**  
[Liberation@libe.ma](mailto:Liberation@libe.ma)  
**Téléphone:**  
0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
**E-mail:**  
[annoncesliberation@libe.ma](mailto:annoncesliberation@libe.ma)

**Journal Libération**  
**Libération Maroc**

**www.ojd.ma**

### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3			■					■		
4										■
5				■					■	
6					■					
7										
8		■			■			■		
9					■		■			
10					■					

**HORizontalement**

- 1- Effet des stations thermiques
- 2- La mort par la pierre
- 3- Période - Saint Philippe - Coutumes
- 4- Incultes
- 5- Brame - Mer anglaise
- 6- Mangeurs de conte - Glaciation
- 7- Déséquilibré
- 8- Bratype - Personnel - Coordonnant
- 9- Arrêt de respiration - Sortit
- 10- Perdus de l'eau - Armes naturelles

**VERTICALEMENT**

- 1- Proclamas
- 2- Parler - Été capable
- 3- Identité en ligne - Rêve de yogi
- 4- Moulins
- 5- Pionnier de l'aviation motorisée - Direction
- 6- Lits en branches - Eau d'Italie
- 7- Il se suit
- 8- Affirmatif - Cache - Renvoi
- 9- Se fait en boudant - Pantalon court
- 10- Fait des profs - Elimeras

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	G	E	M	E	L	L	A	I	R	E
2	A	V	E	N	U	E	■	R	E	G
3	L	A	■	T	I	T	O	■	L	A
4	A	L	L	E	■	T	R	I	A	L
5	N	U	E	■	C	O	M	E	T	E
6	T	A	V	E	R	N	E	■	E	■
7	E	T	E	T	A	I	■	A	R	S
8	R	I	R	A	I	E	N	T	■	E
9	I	O	■	I	N	■	O	R	A	N
10	E	N	T	E	T	E	M	E	N	T

### Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
1									7				2		6		5
			8	5		9								8			3
5	4		3	6	8		2		2	8	1		6				
2	9				7									1	9	5	
4	7	6	3		5	2	9	1		1		6		5		7	
		1				5		6		5	8	7					
7		3	1	4		6		5					5		1	9	6
		5		6	8				1			4					
								8	9	5		1					7
Difficile									Expert								
				9		2		6			4		2		6	8	
6						7						3		5		1	
			6			9	5				6				3		
	1			2	6				5	8				2			
3	6		9		5		7	2	3						9		
			7	8			6			2			4		7		
7	3			2						2				6			
		5						4	1	5		9					
4	6		1						9	8		2		5			

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
4	3	9	6	8	2	1	7	5	3	8	7	1	4	5	2	6	9
2	8	7	4	1	5	3	9	6	9	2	5	7	3	6	8	1	4
1	5	6	7	9	3	4	2	8	1	6	4	9	8	2	3	5	7
7	4	8	2	5	9	6	1	3	4	7	8	5	6	1	9	2	3
5	2	3	8	6	1	7	4	9	5	1	3	8	2	9	4	7	6
6	9	1	3	7	4	8	5	2	2	9	6	3	7	4	1	8	5
9	6	5	1	4	8	2	3	7	6	5	9	2	1	3	7	4	8
3	7	4	9	2	6	5	8	1	7	4	1	6	9	8	5	3	2
8	1	2	5	3	7	9	6	4	8	3	2	4	5	7	6	9	1
Difficile									Expert								
2	6	4	7	8	5	3	1	9	2	1	4	9	5	6	3	8	7
8	5	3	9	4	1	6	7	2	6	5	3	8	4	7	2	1	9
7	9	1	2	3	6	5	4	8	8	9	7	2	1	3	4	5	6
3	1	2	6	7	8	9	5	4	7	4	2	6	8	5	9	3	1
9	4	5	1	2	3	7	8	6	3	8	5	1	2	9	6	7	4
6	7	8	4	5	9	1	2	3	9	6	1	3	7	4	5	2	8
4	2	6	5	9	7	8	3	1	4	2	8	5	9	1	7	6	3
5	8	9	3	1	2	4	6	7	1	7	6	4	3	2	8	9	5
1	3	7	8	6	4	2	9	5	5	3	9	7	6	8	1	4	2

Association des Œuvres de Bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane -Casablanca- AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°02/2022/AOB-MRISO SEANCE PUBLIQUE

Le Mardi 18 Octobre 2022 à 11 heures, il sera procédé à la salle de réunions de l'Association des Œuvres de Bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane ; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert ayant pour objet : Les travaux de réaménagement de la salle d'informatique de DAR AL AITFAL de L'AOB-MRISO

Le cautionnement provisoire est fixé à 5675,00 (Cinq Mille six cent soixante-quinze Dirhams).

L'estimation des coûts des Travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 378 270,00 DHS (Trois cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix dirhams toutes taxes comprises).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service achats au siège de l'Association des Œuvres de Bienfaisance Moulay Rachid Sidi Othmane, sis à Bd Med Bouziane Immeuble B, Hay Salama3 - Casablanca. Tél : 0522594744 / 0522597778

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service achats précité.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité. - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation de l'appel d'offre cité en titre.

Il est prévu une visite des lieux le vendredi 14 octobre 2022 à 11h.

N°7164/PA

SOCIETE "OTERIA" CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré en date du 07 Septembre 2022 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL ayant les caractéristiques suivantes. Dénomination : OTERIA SARL

Siège social : 7, Rue Sebta Résidence Rami 2ème étage bur n°08, Casablanca.

Objet : Entrepreneur de travaux divers ou constructions, Tous travaux d'aménagement, de réhabilitation des bâtiments.

La promotion immobilière dans le sens le plus large Capital : 10.000,00 DH. Il est divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 100 (cent) dirhams chacune souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés.

Gérance : M. Mohamed ZERHOUNI, gérant unique pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca en

date du 21 Septembre 2022 sous le n°838353.

N°7165/PA

SOCIETE ME2R SARL A.U

1 ) Aux termes d'une décision de l'Associé unique datée du 27/08/2022 de la société ME2R SARL A.U au capital de 100.000,00 DHS dont le siège social est au Lotissement Omariya, Rue 31 N° 83, Ain Chock, CASABLANCA, il a décidé ce qui suit :

1/ La dissolution anticipée de la société ME2R SARL A.U.

2/ Le siège de liquidation est fixé au Lotissement Omariya, Rue 31, N°83, Ain Chock, CASABLANCA, 3/La nomination de MR FAYCAL EL KHATTARI en qualité de liquidateur, 2) Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 08/09/2022 sous le N°837099

N°7166/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE MIDELT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 49/INDH/2022

Le 17/10/2022 à 10 h 30 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE REPOS TIGLMAMINE "AGHBALOU OU TKHISSE" CT ITZER (PART INDH) PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marches-publics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE MILLE DIRHAMS (30 000,00 DHS).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : UN MILLION NEUF CENT VINGT CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX DIRHAMS ET 00 CTS (1 925 382,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt. - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité. - Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

N°7167/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR

REGION CASABLANCA SETTAT PROVINCE D'ELJADIDA CERCLE D'ELJADIDA CAIDAT OULED BOUAZIZ ELJANOUBIA COMMUNE SIDI M' HAMED AKHDIM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°:04/2022

Le 19/10/2022 à 11 H 30, il sera procédé, Au siège de la Commune Sidi M' hamed Akhdim, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE MUR DE CLOTURE POUR CIMETIERE SID ELHOUSINE AU DOUAR ELH-DARA.

• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau technique de la Commune Sidi M'hamed Akhdim et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

• Caution provisoire : Dix mille Dirhams (10 000,00 DHS).

• Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 368.616,00 Dirhams (Trois cent soixante-huit mille six cent seize Dirhams, 00 Centimes) TTC.

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

• Les concurrents peuvent : -soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique de la Commune Sidi M'hamed Akhdim.

-Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°7168/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE TAOURIRT CERCLE D'EL AIOUN CAIDAT EL AIOUN BANLIEUE COMMUNE DE MECHRAA HAMMADI Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 07/2022 Séance publique

En Lot Unique Le Mardi 18 Octobre 2022 à 10 Heures du matin, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Mechraa Hammadi à Lahdab, Province de Taourirt, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n°07/2022, concernant: La Création d'une Salle de Classe à Douar Soltanate El Oued à la Commune Mechraa Hammadi.

Le dossier d'appel d'offres peut être retirés du service technique à la Commune de Mechraa Hammadi à Lahdab, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'état: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 2.500,00 Dh (Deux Mille Cinq Cent dhs).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de: Cent Soixante-neuf Mille Huit Cent Cinquante-six Dirhams, 40 Centimes (169.856,40 dhs).

Les critères d'évaluation des offres sont ceux de l'article 13 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent: -Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du président de la Commune de Mechraa Hammadi à Lahdab;

-Soit les déposer contre récépissé dans le bureau du président de la commune de Mechraa Hammadi à Lahdab;

-Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

-Soit effectuer la soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N°7170/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI EL JADIDA PRESIDENCE

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N°05/UCD/2022

Le 17/10/2022 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale du projet :ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN AMPHITHEATRE DE 400 PLACES PLUS DEUX ETAGES A LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES D'EL JADIDA ET UN AMPHITHEATRE DE 300 PLACES A L'ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUES D'EL JADIDA.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des marchés de la présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, ou télé-

chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :

7.400.000,00 DH/HT (Sept millions quatre cent mille Dirhams Hors Taxe).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- soit les envoyer par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Une visite des lieux est prévue le 06/10/2022 à 11 heures. Le lieu de rencontre est la Présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 9du règlement de la consultation architecturale.

N°7171/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MIDELT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 49/INDH/2022

Le 17/10/2022 à 10 h00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE A LA VILLE D'ER-RICH - PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE MILLE DIRHAMS (30 000,00 DHS).

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : DEUX MILLIONS CENT QUARANTE DEUX MILLE DEUX CENT HUIT DIRHAMS ET QUATRE VINGT CTS (2 142 208,80 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

• Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

- Pour le nouveau système de qualification et de classification :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4

• Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation

N°7172/PA



**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE  
DE KHÉNIFRA CERCLE  
D'AGUELMOUS.  
C.HAD BOUHSSOUSSEN  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
02/2022**

Le Mardi 18/10/2022 à 11h00, il sera procédé dans le bureau de M. Le Président de la commune Had BouhssousSEN. Province Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : Location souk hebdomadaire année 2023 (01/01/2023 au 31/12/2023)  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de service régie de recettes de la commune had bouhssousSEN. Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 22000.00 DH (vingt-deux mille dirhams)  
L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 220000.00 DH (deux cent vingt mille dirhams)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune de Had BouhssousSEN ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec ac-

cusé de réception au bureau d'ordre de la commune Had BouhssousSEN province de Khénifra;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- soit les déposer électroniquement au portail des marchés publics  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation, à savoir :  
1- Dossier administratif comprenant :  
1- DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE : Doit comprendre pour chaque concurrent au moment de la présentation des offres.  
a- une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349.  
b- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu  
c- pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret précité.  
a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;  
b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;

c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme;  
d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.  
N.B. : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.  
2) Dossier technique comprenant :  
- ) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent  
3) Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres :  
-CPS  
-R C  
4) offre financier : comprenant l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à affermer le souk  
N°7173/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU,  
Direction des Systèmes  
d'Information et du Numérique  
APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 10/2022-DSIN**  
Le Jeudi 20 octobre 2022 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-

Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet : MAINTENANCE DU SYSTEME DE QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES ENTREPRISES ET LABORATOIRES DE BTP ET AGREMENTS DES BUREAUX D'ETUDES DU MINISTÈRE DE L'EQUPEMENT ET DE L'EAU Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à : - (Dix mille Dirhams) 10 000,00 Di-

rhams  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
- six cent quarante huit mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (648 000,00 DH TTC);Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31,34 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal;  
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bu-

reau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Avenue Maa Al Aynayne- Rabat- Agdal;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 8 di-kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.  
N°7174/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale Rabat-Salé-Kenitra**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/2022**

Le 18/10/2022 à 10h il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Achat des implants cochléaires pour les personnes en situation d'handicap destiné à la direction régionale de la santé et de la protection sociale à la région de Rabat Salé Kenitra en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Direction Régionale de la santé et de la Protection Sociale, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (en DH) :

Montant de la caution provisoire en lettre en DH	Montant de la caution provisoire en chiffre en DH
Quinze mille	15 000,00

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de (en DH TTC) :

Montant en lettre	Montant en chiffre
Neuf cent quarante-cinq mille	945 000,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 et 148 du décret. N° 2-12-349 du 8 Jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les candidats peuvent :
- > Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Direction Régionale de la Santé du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à Rabat, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad.
  - > Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
  - > Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - > Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les documentations exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposées à la direction régionale de la santé et de la Protection Sociale à la région de Rabat Salé -Kenitra (service des marchés), Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat Avant 17/ 10/ 2022 à 16h30mn (Heure limite pour dépôt des documentations).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.  
N°7175/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE SIDI KACEM  
SECRETARIAT GENERAL  
D.M**

**AVIS RECTIFICATIF  
D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 22/2022/PSK**

Le Gouverneur de la Province de Sidi Kacem porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert N°22/2022/PSK relatif à l'achèvement des travaux de construction de la piste desservant La RP 4233 et douars Jrifate-Hillali à la Commune Sidi Ahmed Benaissa- Province de Sidi Kacem-Lot unique, a été modifié au niveau des pièces justificatives à fournir prévues par l'article 4 du règlement de consultation et figurant sur l'avis d'appel d'offres concerné, paru au journal LIBERATION N° 9716 du 10-11/09/2022, par l'exigence des attestations de référence au lieu d'une copie du certificat de qualification et de classification.  
N°7176/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE TAZA  
CERCLE DE TAZA  
COMMUNE DE SMIA  
N°...../CS**

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT  
SUR OFFRE DE PRIX N° 01/2022/CS**

Le 19-10-2022 à 10 heures il sera procédé, en séance publique dans la salle de réunion de la commune de SMIA, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour l'Objet du Marché travaux d'aménagement du centre de SMIA - commune de SMIA - Province de TAZA -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la Commune de SMIA, Province de Taza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le coût estimatif de l'administration, pour l'exécution des travaux à réaliser est de **6.974.178,00 Dhs (SIX MILLIONS NEUF SOIXANTE QUATORZE MILLE CENT SOIXANTE DIX HUIT DIRHAMS Toutes taxes comprises).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cent mille Dirhams (100.000,00 DH).**  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2-12-349 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de SMIA Sis au Cercle de Taza province de Taza.
  - soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
  - soit les remettre au président du jury de l'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit les déposer, par courrier électronique, au portail des marchés publics.
  - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 19 du Règlement de Consultation.
  - \* Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service du bureau technique de la commune au plus tard le 17/10/2022 à 16h 30mn.
  - \* Une visite des lieux sera programmée pour les soumissionnaires le 11/10/2022 à 11h 30mn.

Il est exigé de produire une copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classification de ministère de l'équipement et l'eau selon le tableau ci-dessous.

Les qualifications exigées sont :

Secteur	Qualification demandée	Classe minimale demandée	Travaux concernés
C	C1, C3	3	C1 : Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre et ouvrages annexes C3 : Travaux courants de réseaux d'assainissement et des ouvrages annexes
B	B6	3	B6 : Assises traitées et enrobés à chaud
O	O1, O2	3	O1 : Travaux de revêtement courants O2 : Travaux de revêtement spéciaux
X	X1, X2	3	X1 : travaux de signalisation horizontale X2 : Travaux de signalisation verticale et équipement de sécurité

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.  
N°7177/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE D'EL KELAA**  
**DES SRAGHNA**  
**CERCLE EL KELAA**  
**BENI AMEUR**  
**CAIDAT OULED BOUALI**  
**COMMUNE**  
**OULED AAMER**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N° 01/2022**  
**(SEANCEPUBLIQUE)**

Le 20OCTOBRE2022a 11 heures, il sera procédé au siège de la Commune OULED AAMER, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatif à :  
 Objet du Marché ;

1) Souk hebdomadaire du 01/01/2023 au 31/12/2023

Lepaiement de la valeur locative de l'année sera fait d'avance et intégral

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues du Décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relative aux conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions du Décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 précité. Les concurrents peuvent :

Soit déposer contre récépissé leurs plis, au bureau d'ordre de la Commune, ou la Régie de recettes,

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune ouled aamer.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

A/ Le dossier Administratif comprend :

a) La déclaration sur l'honneur

b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent

c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.

d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;

e) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

f) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu

La caution provisoire est fixée comme suit :

Objet du Marché.

1) SOUK HEBDOMADAIRE

8.000,00 dhs.

B) Le dossier Technique comprend :

1) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des presta-

tions qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

2) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

C) Le dossier financier comprend :

Acte d'engagement comportant le montant de location proposé par le concurrent

NB : Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division des ressources financières, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante.

<http://www.marchespublics.gov.ma>

N°7179/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE D'EL KELAA**  
**DES SRAGHNA**  
**CERCLE EL KELAA**  
**BENI AMEUR**  
**CAIDAT OULED BOUALI**  
**COMMUNE**  
**OULED AAMER**  
**AVIS D'APPEL**  
**D'OFFRES OUVERT**  
**N° 02/2022**  
**(SEANCEPUBLIQUE)**

Le 20OCTOBRE2022a 11heures, il sera procédé au siège de la Commune OULED AAMER, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatif à :

Objet du Marché ;

1) l'abattoir communal du 01/01/2023 au 31/12/2023

Lepaiement de la valeur locative de l'année sera fait d'avance et intégral

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues du Décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relative aux conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions du Décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 précité. Les concurrents peuvent :

Soit déposer contre récépissé leurs plis, au bureau d'ordre de la Commune, ou la Régie de recettes,

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune ouledaamer.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

A/ Le dossier Administratif comprend :

a) La déclaration sur l'honneur

b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent

c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition

certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.

d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;

e) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;

f) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu

La caution provisoire est fixée comme suit :

Objet du Marché.

1) SOUK HEBDOMADAIRE

8.000,00 dhs.

B) Le dossier Technique comprend :

1) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des presta-

tions qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

2) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

C) Le dossier financier comprend :

Acte d'engagement comportant le montant de location proposé par le concurrent

NB : Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division des ressources financières, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante.

<http://www.marchespublics.gov.ma>

N°7180/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**OFFICE NATIONALE DE**  
**L'ELECTRICITE ET DE**  
**L'EAU POTABLE (ONEE)**  
**BRANCHE EAU**  
**Direction Approvisionnement et Marchés**  
**Avis d'Appel**  
**d'offres Ouvert**  
**N° : 39/DAM/S/2022**  
**à lot unique**  
**Séance Publique**

La Direction Approvisionnement et Marchés de l'ONEE-Branche Eau, sise à Rabat lance le présent appel d'offres qui concerne :

Maintenance des ascenseurs au niveau des logements sociaux de l'ONEE BO à Khouribga

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à : 39.000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 3.000,00 MAD

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse :

<https://www.marchespublics.gov.ma/>

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse

suivante :

Bureau des marchés (DAM), Immeuble G, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat - Maroc, Tel : (+212) 0537 66 73 05 / 06, Fax : (+212) 0537 66 75 13 ; Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposé contre récépissé au Bureau des marchés (DAM) à l'adresse : Immeuble G avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mardi 18 Octobre 2022 à 10:30 (heure locale) au Salle d'ouverture de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - CP 10220 - Rabat - Fax : (+212) 05 37 66 72 20.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N°7181/PC

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE**  
**DE TAROUADANNT**  
**CERCLE OULED BERHIL**

CAIDAT EL FAID  
 COMMUNE ARAZANE  
 AVIS D'APPEL D'OFFRES  
 OUVERT SUR  
 OFFRES DE PRIX  
 N : 09/2022

Le 24/10/2022 à 10 h du matin, il sera procédé au bureau de Mr le président de la commune ARAZANE, à l'ouverture des plis relative à l'affermage D'ABATTOIR COMMUNAL DU SOUK HEBDOMADAIRE DE LA COMMUNE ARAZANE à compter du 01/01/2023 au 31 décembre 2025.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000, 00 dhs (Dix mille dirhams).

L'estimation d'affermage d'abattoir communal pour la période sus-indiquée ne doit pas être inférieure à la somme de 5000.00 Dirhams ( cinq mille dirhams)par mois.

Dossier à retirer auprès bureau du marches de la commune ARAZANE ou le télécharger du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et31 du décret N°349.12.2du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics. Les plis devront être déposés : • Soit auprès bureau des marches de la commune ARAZANE contre récépissé, • Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité, • Ou les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis, • Ou les envoyés par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Dossier à retirer auprès bureau du marches de la commune ARAZANE ou le télécharger du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

N°7182/PA

suivante :  
 Bureau des marchés (DAM), Immeuble G, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat - Maroc, Tel : (+212) 0537 66 73 05 / 06, Fax : (+212) 0537 66 75 13 ; Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposé contre récépissé au Bureau des marchés (DAM) à l'adresse : Immeuble G avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mardi 18 Octobre 2022 à 10:30 (heure locale) au Salle d'ouverture de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat.

L'ouverture des enveloppes sera fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, prière de contacter l'entité d'achat Division Achats Industriels Spécifiques et de Support de la Direction Approvisionnement et Marchés à l'adresse :

Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - CP 10220 - Rabat - Fax : (+212) 05 37 66 72 20.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N°7181/PC

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE**  
**DE TAROUADANNT**  
**CERCLE OULED BERHIL**

CAIDAT EL FAID  
 COMMUNE ARAZANE  
 AVIS D'APPEL D'OFFRES  
 OUVERT SUR  
 OFFRES DE PRIX  
 N : 09/2022

Le 24/10/2022 à 10 h du matin, il sera procédé au bureau de Mr le président de la commune ARAZANE, à l'ouverture des plis relative à l'affermage D'ABATTOIR COMMUNAL DU SOUK HEBDOMADAIRE DE LA COMMUNE ARAZANE à compter du 01/01/2023 au 31 décembre 2025.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000, 00 dhs (Dix mille dirhams).

L'estimation d'affermage d'abattoir communal pour la période sus-indiquée ne doit pas être inférieure à la somme de 9000.00 Dirhams (neuf mille dirhams)par mois .

Dossier à retirer auprès bureau du marches de la commune ARAZANE ou le télécharger du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et31 du décret N°349.12.2du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics. Les plis devront être déposés : • Soit auprès bureau des marches de la commune ARAZANE contre récépissé,

• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité, • Ou les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis, • Ou les envoyés par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Dossier à retirer auprès bureau du marches de la commune ARAZANE ou le télécharger du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

N°7182/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE**  
**DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE**  
**DE TAROUADANNT**  
**CERCLE OULED BERHIL**

ROYAUME DU MAROC  
 Ministère de l'Intérieur  
 Province de Taza  
 Cercle Oued Armlil  
 Caidat BOUHLLOU  
 Commune Bouhliou

AVIS DE DEPOT

Le Public est informé du dépôt au siège de la commune de Bouhliou Province de Taza le projet :

- Plan d'aménagement du centre KAOUAN N° AUT / 22 / 102

Pendant un délai d'un mois à compter du 03/10/2022 .

Les dossiers des plans d'aménagement ainsi que le registre destiné à recevoir les requêtes des intéressés est tenu à la disposition du public au siège de la commune de Bouhliou aux horaires d'ouvertures des bureaux .

N°7184/PA

**«BIOGENIE ENVIRONNEMENT-»** Constitution Aux termes d'un acte s.s.p en date à Mohammedia le 07/09/2022, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont les suivantes:  
**DENOMINATION** : «BIOGENIE ENVIRONNEMENT» SARL AU  
**OBJET SOCIAL** : -Prélèvement et analyse des eaux, agroalimentaires, surfacées, sol, air et émissions atmosphériques.  
**SIEGE SOCIAL**:BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3 - MOHAMMEDIA  
**CAPITAL SOCIAL**:Le capital

est fixé à 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts Sociales de 100,00 DHS chacune et attribuées à l'associé Unique.  
**DUREE SOCIALE** : 99 ans.  
**GERANCE** : La société sera gérée par M. Bousselham EL AZHAR, de nationalité marocaine, né le 01/01/1976 à TERROUJALOUAZZANE, titulaire de la C.L.N N°GM48205et demeurant à CITE ENNAHDA N°65 - MOHAMMEDIA, pour une durée illimitée.  
 Le dépôt légal a été déposé au tribunal de l'instance de Mohammedia le 21/09/2022 sous

N°:1827,RC N°:31455, N°7185 /PA  
**MODIFICATION STE « BUSINESS TAOUSSI FAMILY» SARL AU**  
 Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25/07/2022, il a été décidé ce qui suit :  
 • Cession de 1000 parts sociales détenues par M. BACHNIKHA MOHAMMED à M. MOUNIR ZBIDA au prix de 100 dhs chacune.  
 • Démission du gérant M. BACHNIKHA MOHAMMED.  
 • Nomination du nouveau gérant en la personne de M.

MOUNIR ZBIDA Sté inscrite au RC N° 34929, le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance de Saïé le 15/09/2022 sous N° 782, N°7186 /PA  
**FEDDA MED-SARL**  
 Suivant acte sous seing privé en date du 09/08/2022, il a été constitué une SARL :  
 1. Dénomination : FEDDA MED-SARL.  
 2. Capital : 100 000,00 dirhams, souscrits en numéraire et divisé en 1.000 parts de 100,00 dirhams toutes libérées.  
 3. Associe & Gérance :

a. M. MOHAMED FEDDAOUL, marocain, né le 01 janvier 1931 à SebTzoula-Safi, CIN N°B295766, demeurant à 35, Rue Al Imame Al Aoussi Etg 2, Appt 3, Bourgogne-Casablanca, en qualité de gérant  
 b. M. ABDELHAK FEDDAOUL, en qualité associé  
 c. M. ABDEL ILAH FEDDAOUL, en qualité associé  
 d. Mme KHADJIA FEDDAOUL, en qualité associé  
 e. Mme IMANE FEDDAOUL, en qualité associé  
 f. Mme LAILA FEDDAOUL, en qualité associé  
 g. Mme ASMAA FEDDAOUL,

en qualité associé  
 4. Siège : 36, Boulevard Ain Sidi Ali, Angle Rue Imame El Aoussi, RDC Bourgogne-Casablanca 5. Objet : Importation et commercialisation de matériel médical et paramédical  
 6. VII. Durée : 99 ans.  
 7. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca par le centre régional d'investissement de Casablanca en date du 16/09/2022, RC N°555765,ICE 003130484000016  
 Pour extrait et mention gérance N°7187 /PA

ROYAUME DU MAROC  
**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS**  
 OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 19/022/DK-DDA**  
 Le 18/10/2022 à 11h30 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres pour les :  
**TRAVAUX DE FORATION DE DEUX SONDAGES AVEC LEUR TRANSFORMATION EN FORAGES D'EXPLOITATION ET LEURS EQUIPEMENT EN MATERIEL DE POMPAGE SOLAIRE ET CONSTRUCTION D'OUVRAGES ANNEXES (ARRIS, ABREUVIERS ET RESERVOIRS) AU NIVEAU DE LA ZONE D'ACTION DE L'ORMVAD**  
 Le dossier de l'Appel d'Offres peut être retiré du Bureau Administratif et des Marchés du Département de Développement Agricole de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le cautionnement provisoire est fixé à : **16.000,00 (Seize Mille Dirhams)**  
 L'estimation du coût des travaux susmentionnés, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à une somme de **791.455,20 DHS- TTC (Sept cent quatre vingt et onze mille quatre cent cinquante cinq dirhams vingt centimes)**.  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013), relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 > Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 > Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de FORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;  
 > Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) ;  
 > Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Il est prévu une visite des lieux le **06/10/2022** à :  
 - 10 h à partir du siège Centre de Développement Agricole n° 323 à Ouled Ghanem.  
 - 12 h à partir du siège de l'Arrondissement de Développement Agricole d'Ouled Frej.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 12 du règlement de consultation :  
 - Les candidats nationaux doivent produire le certificat de qualification et de classification faisant ressortir :  

Branche d'activité	Qualification	Catégorie
2 : Puits et forages	2-2 : Travaux de creusement de forages	Classe 3

 - Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.  
 N°7189 /PA

ROYAUME DU MAROC  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR REGION BENI MELLAL KHEENFRA PROVINCE DE KHOURIBGA CONSEIL PROVINCIAL SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**  
**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU TITRE ANNEE 2021**  
 Le président du conseil provincial de Khouribga informe de l'organisation, le 13/11/2022 à partir de 8h30mn, au lycée Moulay Rachid à la ville de Khouribga, des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2022 au profit des différentes catégories de fonctionnaires répondant aux conditions requises selon le tableau ci-dessous :  

EXAMENS PROPOSES	GRADE CONCERNE	CONDITION EXIGEEES	NBRE DE POSTE
Accès au grade Administrateur MI	Administrateur Adjoint	6 ans d'ancienneté dans le grade d'Administrateur Adjoint	1
Accès au grade Rédacteur 1er grade	Rédacteur 2ème grade	6 ans d'ancienneté dans le grade Administrateur 2ème grade	1
Accès au grade Adjoint Administratif 1er grade	Adjoint Administratif 2ème grade	6 ans d'ancienneté dans le grade Adjoint Administratif 2ème grade	1
Accès au grade Adjoint Administratif 2ème grade	Adjoint Administratif 3ème grade	6 ans d'ancienneté dans le grade Adjoint Administratif 2ème grade	1
Accès au grade Adjoint Technique 2ème grade	Adjoint Technique 3ème grade	6 ans d'ancienneté dans le grade Adjoint Administratif 2ème grade	6
Accès au grade Adjoint Technique grade Principal	Adjoint Technique 1er grade	6 ans d'ancienneté dans le grade Adjoint Administratif 2ème grade	1
Accès au grade Technicien 1 <sup>er</sup> grade	Technicien 2ème grade	6 ans d'ancienneté dans le grade Technicien 2ème grade	1
Accès au grade Technicien 2ème grade	Technicien 3ème grade	6 ans d'ancienneté dans le grade Technicien 3ème grade	2

 Le dossier de candidature comprend :  
 - Demande adressé à Mr le Président du Conseil Provincial  
**Nb : Dernier délai de dépôt des candidatures est le 01/11/2022**  
 N°7188 /PA

ROYAUME DU MAROC  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR REGION DE MARRAKECH-SAJI PROVINCE DE YOUSOUFIA CONSEIL PROVINCIAL DE YOUSOUFIA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°03/AOQ/CPY/2022**  
 Le Mercredi 19 octobre 2022 à 11Heures00 Minutes, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de Youssoufia -Quartier Administratif Ville de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :  
**Objet : Travaux de creusement de 6 forages équipés de 6 pompes à eau avec construction de 6 châteaux destinés à l'alimentation en eau potable aux douars : oulad ben lahcen /CT Iakhoualka, eluassta /CT Jneubouh /ouladhmad /CT Rays El Aine /Ebalat /CT Jdourjet Laarad , ElkadiOualid Mimoun (CT Eshtaat ) Province de Youssoufia.**  
 Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des affaires financières et des marchés relevant du Conseil Provincial de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 \* Le cautionnement provisoire est fixé à cinquante-cinq Mille Dirhams (55 000,00 DHS).  
 \* L'estimation du Coût des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à un million huit cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingt-deux Dirhams 00 Cts TTC (1 878 192,00Dhs).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
**Les concurrents peuvent :**  
 - Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau du Service des affaires financières et des Marchés relevant du Conseil Provincial de Youssoufia,  
 - Soit déposés, contre récépissé, dans le Bureau du Service des affaires financières et des Marchés relevant du Conseil Provincial de Youssoufia,  
 - Soit remis, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 - Soit transmis par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics  
 - Les Pièces justificatives à fournir  
 Les concurrents doivent fournir les pièces prévues par l'Article 10 du Règlement de consultation  
**Pour les Concurrents installés au Maroc**  
 Une copie légalisée et certifiée conforme à l'original du certificat de Qualification et de classification délivrés par le Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau dans les domaines suivants (Secteur / Qualification / Classe) :  

SECTEUR DEMANDE	QUALIFICATION DEMANDEE	CLASSE MINIMALE DEMANDEE
A	A6	4
H	H2	4

**NB : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.**  
 Suite à l'article 11 du Règlement de consultation, les échantillons, seront déposés au niveau du bureau d'ordre du Conseil Provincial de Youssoufia au plus tard le **Mardi 18 octobre 2022 à 14 heures 00mn** (Date limite)  
 - La visite des lieux sera organisée le **jeudi 06 octobre 2022 à 11H00mn** au siège du conseil Provincial de Youssoufia.  
 Le Président  
 N°7191 /PA

ROYAUME DU MAROC  
**Ministère de l'Éducation Nationale, du Professionnel et des Sports**  
**ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION REGION CASABLANCA - SETTAT DIRECTION PROVINCIALE DE EL JADIDA**  
**APPEL D'OFFRES AU « RABAIS OU A MAJORATION » N° : 071/INV/2022 (En lot Unique)**  
 Le 19/10/2022 à 10H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El Jadida, Boulevard Ibn Toumert El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au « RABAIS OU A MAJORATION », ayant pour objet : Travaux d'extension de vingt (20) salles de classe aux Communes territoriales Suivantes : (03) à la Commune territoriale Haouzia ; (02) à la Commune territoriale Ouled Rahmoune ; (01) à la Commune territoriale Sidi Abed , (01) à la Commune territoriale LAGHDIRA; (02) à la Commune territoriale Sidi Ismail ; (02) à la Commune territoriale Ouled Aissa ; (01) à la Commune territoriale SIDI Med AKHDIM;(01) à la Commune territoriale OULED HCINE ET (07) à la Commune territoriale My Abdellah ; province d'El-Jadida  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale d'El Jadida, service des constructions, d'équipements et de patrimoine, bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.  
 - Estimation En Dirhams TTC : 4 399 182,00- Quatre Million Trois Cent quatre-vingt-dix-neuf Mille Cent Quatre-Vingt-Deux Dirhams  
 - Caution Provisoire : 66 000,00- Soixante-Six Mille Dirhams.  
 Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport  

Secteur	Qualifications exigées	Classes
A	A 2	3

 Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.  
 N°7190 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE  
DE MÈDJOUNA  
COMMUNE  
DE TIT MELLIL  
division d'urbanisme  
affaires techniques  
et marchés publics  
SERVICE TECHNIQUE,  
ETUDE et MARCHÉS  
PUBLICS, BUREAU DES  
MARCHÉS PUBLICS  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERTES  
N° 13/2022

Le 19 / 10 / 2022 à 11 H 00 Minute, il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la Commune de Tit Mellil, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour : ETUDES DIAGNOSTIQUES DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC A LA COMMUNE DE TIT MELLIL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés publics de la Commune de Tit Mellil il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 (Dix mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (450 000,00) QUATRE CENT CINQUANTE MILLE DIRHAMS.

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- 1- soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma);
- 2- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune de Tit Mellil ;
- 3- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau précité ;
- 4- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

**N°7192/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE  
DE MÈDJOUNA  
COMMUNE  
DE TIT MELLIL  
division d'urbanisme,  
affaires techniques  
et marchés publics  
SERVICE TECHNIQUE,  
ETUDE et MARCHÉS  
PUBLICS, BUREAU DES  
MARCHÉS PUBLICS  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERTES  
N° 18/2022

Le 18/10/2022 à 11 H 00 Minute, il sera procédé à la salle de la réunion de la Commune de Tit Mellil, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour : TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC DES DOUARS : ALHOUDA ET OULED SIDI ABBOU ET LEMSSAADA A LA COMMUNE DE TIT MELLIL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés publics de la Commune de Tit Mellil il peut

également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (5000,00) CINQ MILLE DHS . L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (187 104,00 ) CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CENT QUATRE DIRHAMS,00 CTS.

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- 1- soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma);
- 2- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune de Tit Mellil ;
- 3- soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau précité ;
- 4- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

**N°7193/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE LA PECHE MARITIME,  
DU DEVELOPPEMENT  
RURAL ET  
DES EAUX ET FORETS  
OFFICE REGIONAL DE  
MISE EN VALEUR AGRICOLE  
DES DOUKKALA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERTES  
N° 18/2022 DK/DDA

Le 18 Octobre 2022 à 10H30, il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI à El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'Assistance technique pour : La supervision et le suivi des irrigations des plantations du grenadier dans la zone d'action de l'ORMVAD: Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau Administratif et des Marchés du Département de La Gestion des Réseaux d'Irrigation et du Drainage de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (ORMVAD), sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams (3.000,00 DH) ; L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 126.000 DH TTC (Cent vingt-six mille DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;
- Soit les déposer contre récépissé au Bureau d'Ordre de

l'ORMVAD, sis à 16 Avenue Mohammed VI - El Jadida, Maroc ;

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation. Une visite des lieux sera organisée, conformément à l'article 23 du décret N° : 2-12-349 précité, à la date du 03 Octobre 2022 à 10H00 à partir du siège de l'Arrondissement de Had Ouled Frej.

**N°7194/PA**

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de la Santé  
et de la protection sociale  
Région Souss Massa  
Délégation d'Agadir  
Ida Outanane  
Centre Hospitalier Régional  
D'AGADIR  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERTES  
N° 07 / 2022 CHR AGADIR

Le 18/10/2022 à 10 heures ; il sera procédé, dans la salle des réunions, du centre hospitalier régional d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à La maintenance préventive et curative de matériel d'imagerie médicale installé au Centre Hospitalier Régional d'Agadir (en trois lots).

• Lot N°1: La maintenance préventive et curative des Numériseurs et reprographes ;

• Lot N°2: La maintenance préventive et curative des Echographes.

• Lot N°3: La maintenance préventive et curative des tables de radiologie de marques PHILIPS, Control x et de l'amplificateur de brillance de marque MEDIX.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir, Route de Marrakech 8000 Agadir il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n°1 : 6000,00 Dh (six mille dirhams)
- Lot n°2 : 12000,00 Dh (douze mille dirhams)
- Lot n°3 : 15000,00 Dh (quinze mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n°1 : 216000,00 Dh (deux cent seize mille dirhams) TTC
- Lot n°2 : 453600,00 Dh (quatre cent cinquante trois mille six cent dirhams) TTC
- Lot n°3 : 537600,00 Dh (cinq cent trente sept mille six cent dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 148 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sus indiqué ;
- Soit les transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au prési-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Il est prévu une visite des lieux au centre hospitalier régional d'Agadir, le : 05/10/2022 à 10h du matin pour tous les lots.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N°7195/PA**

**CONSTITUTION**

1/- Aux termes d'un acte SSP du 08/08/2022 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique :

Dénomination : « IGIH CERAME » SARL AU.  
Objet : NGOCIANT, MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFECTUANT, IMPORTATION ET EXPORTATION, ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.  
Siège Social : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APPT

3, CASABLANCA.  
Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).  
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir : Mr: ZAKARIA ELHOUDAIGHI 100.000,00 DHS  
Durée : 99 ans.  
Gérance : Mr : ZAKARIA EL-

HOUDAIGHI désigné comme gérant pour une durée illimitée.  
Il-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 5559903.

**N°7196/PA**

**Holding Al Omrane  
Avis de vente du Matériel roulant**

Le Président du Directoire du Holding Al Omrane reçoit jusqu'au 20/10/2022 avant 10 H les offres de prix concernant le véhicule réformé -Honda accord -.

Pour soumissionner, un formulaire est à retirer auprès de la Division des Achats et Moyens Généraux du Holding sis au rue Al Boundoq Mail Central, Hay Riad Rabat

Les soumissions devront parvenir par poste ou être déposées au bureau d'ordre.

**N°7197/PA**



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N°5006/DT/2022**

Le 20/10/2022 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction des Domaines de l'Etat, sise Rabat, Quartier Administratif Agdal, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'acquisition et les travaux d'installation des systèmes de sécurité destinés aux Services déconcentrés de la Direction des Domaines de l'Etat en deux lots :

Lot n°1 : Acquisition et travaux d'installation du système de vidéosurveillance destiné aux services déconcentrés de la Direction des Domaines de l'Etat ;

Lot n°2 : Acquisition et travaux d'installation de systèmes de contrôle d'accès et de détection d'incendie destinés aux Services Déconcentrés de la Direction des Domaines de l'Etat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau n° 108, 1<sup>er</sup> étage, du siège de la Direction des Domaines de l'Etat sise Rabat, Quartier Administratif, Agdal. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot 1 : six mille (6 000,00) Dirhams
- Lot 2 : Neuf mille (9 000,00) Dirhams

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de :

- Lot 1 : Cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent (584 400,00) Dirhams toutes taxes comprises.
- Lot 2 : Huit cent soixante et onze mille quatre cent quarante (871 440,00) Dirhams toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- 1- Soit déposer par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)) ;
- 2- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;
- 3- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau n° 108 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif Agdal - Rabat ;
- 4- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les prospectus, pour les deux lots de tous les articles indiqués au bordereau des prix détail estimatif exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau n° 108, 1<sup>er</sup> étage, du siège de la Direction des Domaines de l'Etat sise Rabat, Quartier Administratif, Agdal, au plus tard le 19/10/2022 avant 16 heures.

Il est prévu une visite des lieux de quelques sites comme suit :

Direction régionale/Délégation	Date et Heure de la visite des lieux
<b>Délégation des Domaines de l'Etat de Rabat</b> Avenue MY Hassan N°2 En face CDG, Rabat	Le Lundi 03/10/2022 à 11h00
<b>Délégation des Domaines de l'Etat de Kénitra</b> Avenue 2 Mars Bir Rami est, Kénitra	Le Mardi 04/10/2022 à 11h00
<b>Délégation des Domaines de l'Etat de Casablanca</b> 3 rue Charam Cheikh Avenue Enakhil Maarif Casablanca	Le Mercredi 05/10/2022 à 11h00
<b>Direction Régionale des Domaines de l'Etat de Beni mellal</b> Quartier administratif, rue de Saft, BP 533 Beni Mellal	Le Jeudi 06/10/2022 à 11h00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation dont la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualifications suivants :

Pour le lot n°1 :		
Secteur	Classe Minimale	Qualifications exigées
K	4	K2
Pour le lot n°2 :		
Secteur	Classe Minimale	Qualifications exigées
K	3	K5-K7

Ce certificat tient lieu du dossier technique.

En application du décret n°2-19-69 du 24 mai 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 di al hja 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

**N°7198/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale Du Préscolaire  
et des Sports  
Centre Régional des Métiers  
de l'Éducation et de la  
Formation de l'Oriental  
AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT  
N°: 04/CRMEFOR/2022  
LE 17 octobre 2022 à 10  
heures, il sera procédé, à la  
salle des réunions du siège  
CRMEFOR, Hay El Massira  
Place de Lille -Oujda-, l'ou-  
verture des plis relatifs à l'ap-  
pel d'offres sur offres des prix  
pour: Etudes techniques et  
suivi des travaux de l'exten-  
sion des bâtiments du  
CRMEFOR, (siège principal al  
massira Oujda; et Annexe pro-  
vinciale à Nador relevant du  
CRMEFOR).

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré de la direction  
du CRMEFOR, sis à Hay El  
Massira Place de Lille -Oujda,  
ou, il peut également être télé-  
chargé à partir du portail des  
marchés publics:  
http://www.marchespub-  
lics.gov.ma.

Le maître d'ouvrage est: le di-  
recteur du Centre Régional  
des Métiers d'Éducation et de  
Formation de l'Oriental.  
Le cautionnement provisoire

est fixé à: Sept Mille dirhams  
(7000,00 DH).

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le maî-  
tre d'ouvrage est fixée à la  
somme de 414.000,00dhs  
(Quatre cent quatorze mille di-  
rhams, 00 Centimes).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 27, 29 et 31 du dé-  
cret n°2-12-349 relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit les envoyer, par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception à la direction précé-  
tée; - Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis au bureau  
d'ordre de la direction du  
CRMEFOR;

- Soit les remettre au président  
de la commission d'appel  
d'offres au début de la séance  
et avant l'ouverture des plis;  
- Soit transmis par voie électro-  
nique dans le portail marocain  
des Marchés Publics avant le  
17/10/2022 à 10 heures du  
matin.

Les pièces justificatives à four-  
nir sont celles prévues par l'ar-  
ticle 8 du règlement de  
consultation.  
Dossier Technique compren-  
ant: Pour les entreprises ins-

taillées au Maroc:

a- Une note indiquant les  
moyens humains et techni-  
ques du concurrent, le lieu,  
la date, la nature et l'import-  
ance des prestations qu'il a  
exécutées ou à l'exécution des-  
quelles il a participé et la qua-  
lité de sa participation;

b- Les attestations ou leurs co-  
pies certifiées conformes à  
l'original délivrées par les  
hommes de l'art sous la direc-  
tion desquelles lesdites presta-  
tions ont été exécutées ou par  
les maîtres d'ouvrage qui en  
ont éventuellement bénéficié.  
Chaque attestation précise no-  
tamment la nature des presta-  
tions, le montant, les délais et  
les dates de réalisation, l'ap-  
préciation, le nom et la qualité  
du signataire

c- Les concurrents devront  
fournir une copie légalisée  
(certifiée conforme à l'original)  
du certificat d'agrément.

Domaine d'activité:  
- D14 (Calcul des structures  
pour bâtiments à tous usages).  
- D15 (Courant fort et courant  
faible pour bâtiments à tous  
usages).  
- D16 (Réseaux des fluides  
pour bâtiments à tous usages).  
- D18 (Réseaux d'électricité  
basse et moyenne tension, Ré-  
seaux téléphoniques et éclair-

age public).  
Pour les entreprises non ins-  
taillées au Maroc:  
Les entreprises non installées  
au Maroc doivent fournir le  
dossier technique tel que  
prévu par le règlement de la  
consultation.

N°7203/PA

Constitution d'une  
-S.A.R.L.AU-

Suivant acte sous seing privé;  
il a été établi les statuts d'une  
société à responsabilité limitée  
(AU) dont les caractéristiques  
sont les suivantes:

> Dénomination: O'TECH-  
NIQUE suivant certificat né-  
gatif N° 2546874 du  
29/06/2022

> Forme juridique: S.A.R.L.  
AU

> Capital: Le capital social est  
fixé à la somme de CENT  
MILLE (100 000,00) dirhams.  
Il est divisé en MILLE (1000)  
parts sociales de 100 dirhams  
chacune attribuées à Mr  
MOHNI YOUSSEF.

> Siège social: 26 AV MERS  
SULTAN ETG 1 APT3 20500  
CASABLANCA

> Objet: La société a pour  
objet principal

> EXPLOITANT UN ETAB-  
LISSEMENT POUR LE  
TRAITEMENT DE L'EAU  
> VENTE ET INSTALLA-  
TION DES EQUIPEMENTS  
> Durée: 99 ans.

> Gérance  
> Mr. YOUSSEF MOHNI  
> Le dépôt légal a été effectué  
au registre du commerce du  
tribunal de Casablanca RC  
N°555029 le 09 SEP 2022.

Pour extrait et mention  
N°7202/PA

HEMICUBE SARL AU  
Au capital  
de 10.000,00 Dirhams  
Siege social: 57 BD JININE  
LOT RATC HAY AL QOODS  
CASABLANCA  
R.C.: 405787

AVIS DE MODIFICATION  
Suivant L'AGE en date du  
14/07/2022 à Casablanca, il a  
été décidé ce qui suit:

1 RATIFICATION  
DE CESSION DES PARTS  
SOCIALES:

L'assemblée donne son ap-  
probation à la cession de 50

parts sociales, représentant la  
moitié du capital social, de MR  
ZAKARIA SABTI à MR  
MEHDI EL-HAISSANE prix  
forfaitaire de 5.000,00 dirhams  
2: NOMINATION DU NOU-  
VEAU COGERANT:  
MR MEHDI EL-HAISSANE  
est nommé cogérant de la so-  
ciété HEMICUBE à compter  
du 14/07/2022

3 CHANGEMENT DE LA  
FORME JURIDIQUE:

A la suite de la cession précitée  
et vu que le capital social est  
désormais détenu par plus  
d'un associé, il a été décidé en  
conséquence le changement  
de la forme juridique de la so-  
ciété de SARL AU à société à  
responsabilité limitée.

4 AUGMENTATION DU CA-  
PITAL SOCIAL:

Les nouveaux associés de la  
société HEMICUBE décident  
d'augmenter le capital social  
d'une valeur de 90.000 di-  
rhams pour le porter à 100.000  
dirhams réparti sur 1000 parts  
sociales d'une valeur nomi-  
nale de 100 dirhams chacune  
entièrement libérées par ap-  
port en numéraire.

Nouvelle répartition du capi-  
tal: MR ZAKARIA SABTI: 500  
parts sociales

MR MEHDI EL-HAISSANE:  
500 parts sociales  
Dépôt légal: au greffe du tri-  
bunal de commerce de Casa-  
blanca le 21/09/2022 sous le  
numéro 838505

N°7204/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'EDUCA-  
TION NATIONALE,  
DU PRESCOLAIRE  
ET DES SPORTS

ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION & DE FOR-  
MATION MARRAKECH  
SAFI DIRECTION PROVIN-  
CIALE AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° 18/EXP/2022  
Le 17/10/2022 à 10h00, il sera  
procédé, au siège de la Direc-  
tion Provinciale Al Haouz-TA-  
HANAOUT à l'ouverture des  
plis relatifs à l'appel d'offres  
sur offres de prix pour: Achat  
des fournitures d'alimentation  
pour les élèves boursiers non  
bénéficiaires des internats et  
des cantines des établisse-

ments scolaires relevant de la  
direction provinciale AL  
HAOUZ en pain et pâtisserie.  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré au bureau des  
marchés au sein de la Direc-  
tion Provinciale Al Haouz -  
TAHANAOUT. Il peut égale-  
ment être téléchargé à partir  
du portail des marchés de  
l'Etat: www.marchespublics.  
gov.ma.

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de: 70  
000,00 DH (Soixante-dix mille  
Dirhams).  
L'estimation des coûts des  
prestations établit par le maître  
d'ouvrage est fixée à la  
somme de:  
- Min : 2 517 749,10 DHS  
(Deux millions cinq cent dix-  
sept mille sept cent quarante-  
neuf Dirhams 10 Cts TTC);  
- Max : 4 936 759,10 DHS  
(Quatre millions neuf cent  
trente-six mille sept cent cin-  
quante-neuf Dirhams 10 Cts  
TTC).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 27 et 29 et 31 du  
décret n° 2-12-349 du 8 Jou-  
mada I 1434 (20 Mars 2013) re-  
latif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent:  
- Soit déposer contre récépissé  
leurs plis dans le bureau des  
marchés de la Direction Pro-  
vinciale AL HAOUZ.  
- Soit les envoyer par courrier  
recommandé avec accusé de  
réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au président  
de la commission d'appel  
d'offres au début de la séance  
et avant l'ouverture des plis.  
- Soit déposer leurs offres élec-  
troniquement via le portail de  
marchés publics :  
www.marchespublics.gov.ma,  
conformément à l'arrêté du  
ministre de l'économie et des  
finances n° 20-14 du 8 Kaada  
1435 (4 septembre 2014) relatif  
à la dématérialisation des pro-  
cédures de passation des mar-  
chés publics.  
Les pièces justificatives à four-  
nir sont celles prévues par l'ar-  
ticle 5 du règlement de la  
consultation.

N°7205/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE GUELMIM  
COMMUNE DE GUELMIM  
DIVISION DU FINANCES ET BUDGET  
BUREAU DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF

Le Président de la Commune de Guelmim informe le public que L'Avis  
d'appels d'offres ouverts suivant:

N° d'appel d'offre	Objet	Date d'ouverture des Plis
17/2022	AMENAGEMENT DE TROIS TERRAINS DE SPORT EN GAZON SYNTHETIQUE A LA VILLE DE GUELMIM	10/10/2022 à 12 h
La visite des lieux sera le : 23/09/2022 à 10h30'		

Publié le : 17-18 septembre 2022 au journal LIBERATION n°9722, est  
rectifié et modifié comme suit :

N° d'appel d'offre	Objet	Date d'ouverture des Plis
17/2022	AMENAGEMENT DE TROIS TERRAINS DE SPORT EN GAZON SYNTHETIQUE A LA VILLE DE GUELMIM	10/10/2022 à 12 h
La visite des lieux sera le : 28/09/2022 à 10h30'		

Les certificats d'agrément, domaines d'activité :

\*La Ministère d'équipement : Copie légalisée du certificat de qualification et de  
classification minimum ci-après :

Activité	QUALIFICATIONS ENIGÉES	Classe
O (REVETEMENT)	O2 : Travaux de revêtement spéciaux	3

N°7199/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة زكورة  
بشوية اكنز  
الجماعة الترابية اكنز

إعلان عن مسطرة عمومية

يأتي رئيس المجلس الجماعي لأكنز التي علم تصوم انه متكوني مسطرة عمومية يوم الأربعاء 19 أكتوبر 2022 على الساعة العاشرة صباحا  
بمساطر الجماعة نوع ملائكات وأوت ومعدات متعلقين عليها (بشوية، حادقة، حادقة مطاطية، بلاماتيك) بمساطر تعاقب من طريق حصة واحد.

نوع	العدد	القيمة الإجمالي بالدرهم
تداعية تاربية من نوع يوم 103 غير صالحة للاستعمال	1	2000.00
ملائكات وأوت ومعدات متعلقين عليها (بشوية، حادقة، حادقة مطاطية، بلاماتيك).	-----	-----

و على كل من أراد المشاركة ان يخطر الي من الممكن مسجورا بالبطاقة الرسمية للتعريف مع العلم ان من وما عليه مزاد الحصة ان يسدي  
المبلغ نقدا وبمصلحة وبتدفع 10 في المائة من الجماعة من الوعاء العمومية لدى الكليش الجماعي.

وتكليف من المعلومات يرجى الاتصال بمسطرة المملكة.

N°7201/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE GUELMIM  
COMMUNE DE GUELMIM  
DIVISION DU FINANCES ET BUDGET  
BUREAU DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF

Le Président de la Commune de Guelmim informe le public que L'Avis  
d'appels d'offres ouverts suivant:

N° d'appel d'offre	Objet	Date d'ouverture des Plis
16/2022	L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ARROSAGE ET D'ENTRETIEN DES ARBRES D'ALIGNEMENT ET DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE GUELMIM	10/10/2022 à 10 h
La visite des lieux sera le : 23/09/2022 à 10h30'		

Publié le : 17-18 septembre 2022 au journal LIBERATION n°9722, est  
rectifié et modifié comme suit :

N° d'appel d'offre	Objet	Date d'ouverture des Plis
16/2022	L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ARROSAGE ET D'ENTRETIEN DES ARBRES D'ALIGNEMENT ET DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE GUELMIM	10/10/2022 à 10 h
La visite des lieux sera le : 28/09/2022 à 10h30'		

N°7200/PA



# Federer rêve de dernières balles avec Nadal à ses côtés



Opposés pendant des années dans la course aux titres et à la place de N.1 mondial, Roger Federer et Rafael Nadal devraient se retrouver côte à côte pour disputer un double vendredi à Londres lors de la Laver Cup, en guise d'au revoir au tennis du maestro suisse.

Mercredi, Federer, 41 ans, s'est présenté pour la première fois depuis l'annonce la semaine dernière de son départ à la retraite par un long message sur les réseaux so-

ciaux devant la presse pour une conférence de presse à l'atmosphère forcément spéciale. Costume bleu sombre et chemise blanche au col ouvert, le joueur aux 20 titres en Grand Chelem n'a pas voulu donner un ton trop solennel à ses réponses.

"Je ne voulais vraiment pas que ce soit comme à un enterrement (...) avec des gens qui me disent +Oh, je suis tellement désolé, ça va aller ?+", a-t-il expliqué.

"Je suis heureux. Je suis heureux d'avoir pris cette décision,

parce que c'est la bonne", a-t-il insisté.

Le Suisse a évoqué avec une fierté légitime et une pointe de nostalgie, déjà, sa fantastique carrière et surtout le dernier "moment vraiment spécial" qu'il espère vivre vendredi, en tirant sa révérence.

Evidemment, son corps récalcitrant va un peu contrarier ses adieux et il a obtenu l'autorisation des capitaines de l'équipe européenne, Bjorn Borg, et de l'équipe du "Reste du Monde", John

McEnroe, ainsi que de la direction du tournoi qu'il a contribué à créer, de ne disputer qu'un double.

"C'est un événement que je ne voulais pas perturber mais, dans le même temps, je connais mes limites", a-t-il expliqué, alors que les six joueurs de chaque équipe doivent normalement disputer un ou deux des neuf simples répartis sur trois jours.

A ces neuf simples s'ajoutent un double par journée. "Je pense que ça devrait être celui de vendredi soir", a précisé Federer.

"Je suis évidemment nerveux de ne pas avoir joué depuis si longtemps, j'espère être compétitif", a-t-il glissé après un an et demi loin des courts à essayer de soigner son genou droit.

Casper Ruud, Novak Djokovic, Stefanos Tsitsipas ou Andy Murray sont des partenaires possibles, mais tout le monde ne rêve que d'une association avec Rafael Nadal, tant la rivalité entre les deux hommes a rythmé le circuit pendant des années.

"Evidemment, ça pourrait être une situation assez unique si ça arrive", a admis Federer.

"On s'est battus si longtemps, mais il y a toujours eu ce respect entre nous, nos familles, nos équipes de coaches, on s'entend vraiment bien", a-t-il souligné.

"Avoir été capable d'entretenir cette bonne relation, c'est aussi un beau message pour le sport et au-delà et pour cette raison, ce serait super que cela arrive. Ce serait un moment vraiment spécial", a-t-il

reconnu.

Un moment d'autant plus spécial qu'il aura lieu à Londres, théâtre de certains de ses plus grands exploits avec ses huit victoires et quatre finales à Wimbledon, mais aussi deux succès aux Masters à l'O2 Arena qui accueille la Laver Cup.

"Je suis heureux de faire ça ici, à Londres (...) Cette ville a été très spéciale pour moi. Peut-être la plus spéciale de toutes (...) C'est tout à fait approprié", a-t-il expliqué.

"Avoir Bjorn Borg sur le banc, avec moi, pour mon dernier match, a aussi fait résonner quelque chose de très fort en moi. Avoir tous les gars autour de moi fait aussi que je ne serai pas seul pour ma retraite", a-t-il poursuivi.

S'il a déjà indiqué qu'il resterait dans le milieu du tennis après sa retraite sportive, il est resté évasif sur ses fonctions.

"Je voulais juste que les fans sachent que je ne serai pas un fan-tôme", a-t-il précisé.

Borg "n'est pas retourné à Wimbledon pendant 25 ans, je crois. Et, dans une certaine mesure, ça a fait de la peine aux fans de tennis. C'est tout à fait respectable, sa vie, ses raisons, vous savez. Mais je ne pense pas que je serai ce type de personne", a-t-il poursuivi.

"Le tennis m'a trop donné. J'ai été dans ce sport trop longtemps. Je suis tombé amoureux de bien trop de choses (...) Je veux juste que les fans sachent qu'ils me reverront".

## Le Barça "indigné" par la divulgation dans la presse d'informations concernant le renouvellement de Messi

Le FC Barcelone a exprimé mercredi son "indignation" après la publication par le quotidien espagnol El Mundo d'informations concernant les termes du renouvellement du contrat de Lionel Messi en 2020, qui n'a finalement pas abouti.

Afin de continuer à jouer avec le club de son cœur au-delà de la fin de son contrat fixée à juin 2021, écrit El Mundo, la star argentine aurait accepté en 2020, en pleine pandémie de Covid-19, une baisse de salaire de 20%, mais aurait réclamé de les rattraper au cours des deux années suivantes avec des intérêts (3%). Il

aurait également réclamé de toucher une prime de 10 millions d'euros à la signature de la prolongation de son contrat et d'abaisser sa clause libératoire au montant dérisoire et symbolique de 10.000 euros.

Ces demandes figurent dans des courriels échangés entre son père et agent, Jorge Messi, les avocats du joueur et les dirigeants du club, y compris le président de l'époque, Joan Bartomeu, auxquels El Mundo a eu accès.

"Le FC Barcelone exprime son indignation face à la fuite intéressée d'informations qui font partie d'une procédure judi-

ciaire", a réagi le Barça dans un communiqué, laissant entendre qu'il pourrait porter plainte.

Selon El Mundo, le joueur aurait également demandé une loge au Camp Nou pour sa famille et celle de Luis Suárez, la prise en charge d'un vol privé pour la famille Messi vers l'Argentine à Noël ou encore une augmentation de salaire en cas de hausse des impôts.

En juin 2020, rappelle le journal, Messi était payé "74,9 millions d'euros nets par an".

Après plusieurs négociations, poursuit El Mundo, le Barça ne veut pas baisser la clause libératoire et refuse le paiement de la

prime de 10 millions d'euros.

De son côté, Messi campe sur ses positions. "Fin août 2020, deux mois seulement après les derniers contacts, il fait envoyer un fax certifié demandant son départ du club", écrit El Mundo.

Le Barça a déploré mercredi qu'El Mundo "se vante d'avoir eu accès à une énorme quantité de documentation et de courriels qui sont en possession de l'enquête Barçagate" alors, ajoute le club, que ces informations et cette documentation "n'ont pas encore été communiquées aux parties".

Le "Barçagate", révélé en 2020 par la radio Cadena Ser, im-

pliquait l'embauche de la société I3 Ventures pour mener une campagne de diffamation sur les réseaux sociaux contre les opposants à Bartomeu et des personnalités telles que Messi, Piqué et l'actuel entraîneur Xavi.

Le club catalan affirme que les documents publiés "n'ont rien à voir avec l'enquête sur l'affaire et que leur utilisation porte atteinte à la réputation et à la confidentialité du club".

"Pour cette raison, et dans le but de protéger les droits du FC Barcelone, les services juridiques du club étudient déjà les mesures appropriées à prendre", a conclu le Barça.

# Après la version Vahid, place ce soir à la version Hoalid de l'EN

*Le Chili, un probant test pour  
préparer le Mondial qatari*

**L**e Onze national donnera la réplique ce soir à partir de 20 heures à son homologue chilien au titre d'un match amical entrant dans le cadre de la préparation de l'EN pour le Mondial qatari dont le coup d'envoi sera donné dans un peu moins de deux mois.

Un match test de grande importance pour l'équipe nationale qui effectuera sa première sortie sous la conduite du sélectionneur Hoalid Regragui qui a succédé aux franco-bosnien Vahid Halilhodzic limogé il y a quelques semaines.

Pour cette rencontre, Regragui a convoqué une liste de 31 joueurs qui, pour une fois, a pratiquement fait l'unanimité avec le retour notamment de Ziyech et Belhanda et l'arrivée de deux bleus Chedira et Sabiri. La confrontation de ce soir constituera l'occasion pour le staff technique de voir à l'œuvre l'ensemble des internationaux

convoqués, exception faite, du moins, le temps ce premier match, pour trois joueurs, Bono, Amrabet et Amzraoui qui ont rejoint le stage de l'EN au complexe Mohammed VI de football à Maamoura alors qu'ils traînaient des blessures contractées avec leurs clubs respectifs.

La préparation s'est déroulée dans une bonne ambiance. En témoignent les déclarations des joueurs relayées par le site officiel de l'instance fédérale. A ce propos, Hakim Ziyech s'est dit heureux de retrouver l'EN, version Hoalid qui lui a fait savoir qu'il doit tourner la page Halilhodzic et essayer de donner le meilleur de lui-même en vue d'être à la hauteur des attentes des supporters marocains.

Pour le sociétaire de Chelsea, « Ces matches amicaux (2ème face au Paraguay) revêtent une grande importance puisqu'ils sont les derniers tests avant la Coupe du monde », ajoutant qu'« ils

nous permettront de nous fixer sur notre niveau, avec l'arrivée d'un nouveau staff technique pourvu de nouvelles idées ».

Une fois ce match joué, la sélection marocaine regagnera sur le champ son camp de base au complexe Mohammed VI pour préparer son deuxième match amical face au Paraguay, prévu mardi prochain, cette fois-ci du côté de Séville.

A noter que l'équipe nationale a affronté, mercredi à huis clos au complexe Mohammed VI, la sélection malgache dans le cadre d'un match de préparation, sanctionnée par la victoire des partenaires du capitaine Romain Saïss par 1 à 0.

Il convient de rappeler que l'équipe nationale évoluera au groupe F lors des phases finales de la Coupe du monde Qatar 2022 qui s'étaleront du 20 novembre au 18 décembre prochains. La première sortie de l'EN sera contre la

Croatie (23 novembre), la seconde face à la Belgique (27 novembre), alors que le troisième match aura lieu devant le Onze canadien.

Le football national sera présent

pour la sixième fois en Coupe du monde FIFA et ce, après les éditions mexicaine en 1970 et 1986, américaine en 1994, française en 1998 et russe en 2018.

Mohamed Bouarab



## Le Maroc se qualifie pour la finale de la CAN cécifoot

La sélection marocaine de cécifoot s'est qualifiée pour la finale de la 5ème Coupe d'Afrique des nations (CAN), en battant son homologue nigérienne par 4 buts à 0, mercredi à El Mansouria (près de Mohammedia).

Par la même occasion, le Maroc a poinçonné son ticket pour la prochaine Coupe du monde, prévue du 18 au 27 août 2023 à Birmingham (Angleterre).

Les Nationaux disputeront la finale ce vendredi avec en ligne de mire le titre continental, mais également la qualification aux Jeux Paralympiques (Paris-2024).

La sélection marocaine de cécifoot, détentrice de 4 titres de la CAN, est également médaillée de bronze lors des Jeux Paralympiques de Tokyo.

*Raja-Benzarti*

## Divorce acté



**L**e Raja de Casablanca a annoncé, mercredi, qu'il s'est séparé à l'amiable de son entraîneur tunisien Faouzi Benzarti.

Dans un communiqué publié sur les réseaux sociaux, le club affirme être parvenu avec Faouzi Benzarti à un accord consistant à résilier à l'amiable leur contrat.

Le président du Raja, Aziz Babraoui a tenu « une longue réunion » avec Benzarti pour le convaincre de renoncer à sa décision de partir, mais ce dernier a campé sur sa position, précise le club.

Dans le même contexte, le Raja a annoncé avoir mis fin à la mission du comité technique composé de Hilal Tayer et Abdelilah Fahmi.

Le club casablancain avait annoncé, en juillet dernier, avoir conclu un contrat avec Benzarti, qui avait remplacé au poste d'entraîneur Rachid Taoussi, démis de ses fonctions pour mauvais résultats.

Après trois journées en Botola Pro D1, le Raja est 11è au classement, avec deux points récoltés de deux matches nuls, contre une défaite.

## Une enveloppe de 5,6 MDH pour la création d'une académie de formation du MAS

**L**e projet de l'académie de football du Maghreb Association Sportives (MAS) de Fès nécessitera une enveloppe de 5,6 Millions de Dirhams (MDH), a affirmé le président du club, Ismail Jamaï Ghazlan.

Ce projet d'académie de formation sera construit dans le respect des normes internationales en la matière, a souligné M. Jamaï, lors d'un point de presse consacré à la présentation de la situation financière et administrative du club fassi. Pour la concrétisation de ce pro-

jet, le président du MAS a fait part de l'acquisition d'un terrain de 6 hectares, espérant pouvoir lancer les travaux début octobre prochain.

Par ailleurs, a fait savoir le même responsable, les travaux de reconstruction du centre de formation ont été lancés dans les stades Saâdiens, avec des normes modernes dignes de la réputation et de l'histoire du MAS, ajoutant que l'assemblée générale de l'équipe au titre de l'année 2021/22 se tiendra le 15 oc-

tobre prochain.

Le point de presse a été l'occasion de détailler la situation financière du club et de revenir sur les derniers recrutements opérés par le MAS pour renforcer son effectif. Le club vient, en effet, de s'attacher les services de six nouveaux joueurs en perspective de la saison sportive prochaine.

Il s'agit de Imad Errahouli, Omar Jerrari, Soufiane Lagzir, Karim Elhachimi, Mohamed Badaoui et Soufiane Saadane.

## Séminaire de sensibilisation de l'UCI en Australie

*Participation distinguée de jeunes coureurs marocains*

**L'**Union cycliste internationale (UCI) a organisé, mercredi à Wollongong, un séminaire de sensibilisation en faveur de jeunes coureurs qui prennent part aux Championnats du monde de course sur route, qui se tiennent dans cette ville australienne du 18 au 25 septembre, afin de relever le niveau de la pratique de ce sport et d'acquiescer de nouvelles compétences.

Les cyclistes marocains, Mohamed Najib Sabouli, Achraf El Karimi et Raja Chaker, ont participé à ce conclave, sous la houlette du sélectionneur national, Abdelati Saadoun.

Cette rencontre de sensibilisation, qui a vu la par-

ticipation de membres du comité directeur de l'UCI, dont son président David Lappartient (France), et le président de la Fédération royale marocaine de cyclisme (FRMC), Mohamed Belmahi, s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'instance mondiale du cyclisme pour sensibiliser les jeunes pratiquants à la santé et à la sécurité lors des compétitions et au fair-play dans ce sport. Les participants ont été également informés du fonctionnement du Centre mondial du cyclisme en Suisse et de ses perspectives dans les domaines de l'entraînement et de la formation de haut niveau, ainsi que des valeurs véhiculées par ce sport populaire.

A cet égard, les intervenants ont indiqué que l'UCI met en place la plate-forme numérique "Sécurité à vélo", afin de surveiller tout comportement contraire aux règles et de lutter contre toutes les formes de triche et de harcèlement.

Ils ont souligné que cet outil sera à la disposition des arbitres et des responsables des résultats des compétitions, avant d'être officiellement intégré au classement de l'UCI. La plate-forme numérique "Sécurité à vélo" est "sécurisée et permet de signaler tout comportement incompatible avec le respect de l'intégrité dans le sport, de la part de coureurs, d'entraîneurs ou de responsables de courses", ont-ils expliqué.

## En Afrique du Sud, des milliers de jeunes filles dansent devant le roi des Zoulous

Des tiges de roseaux à la main et les seins nus, des milliers de jeunes filles se sont présentées devant le roi des Zoulous, pour la traditionnelle "danse des roseaux", qui permettait autrefois au chef de la plus grande ethnie d'Afrique du Sud de choisir ses épouses.

Le rite interrompu un temps en raison du Covid est séculaire. Chaque mois de septembre, qui marque le début du printemps dans le pays d'Afrique australe, les jeunes filles de l'ethnie convergent des quatre coins du pays vers la petite ville de Nongoma, fief zoulou de la province du KwaZulu-Natal (sud-est) ouverte sur l'océan Indien.

La légende veut que si la jeune fille n'est pas une véritable vierge, le roseau présenté au roi ne restera pas dressé vers le ciel. Le pays compte 11 millions de Zoulous, quasiment un Sud-Africain sur cinq.

La plupart des jeunes femmes sont arrivées la veille, en groupes placés sous l'autorité d'un chaperon, une femme plus âgée. A l'aube, elles se sont lavées dans la rivière en contrebas pour "purifier" leur corps.

Les pieds dans l'eau peu profonde, Amahle Shange, 16 ans, plonge ses mains dans le courant froid: "Je n'arrive pas à croire que ça arrive enfin", confie à l'AFP celle qui participe à la danse pour la première fois.

"Je voyais les filles plus âgées aller à l'Umhlanga+ (roseau, en zoulou) et j'étais tel-



lement curieuse", dit-elle en s'éloignant avec ses amies.

Elles s'engouffrent sous des tentes pour s'approprier : de courtes jupes plissées, des perles multicolores autour du cou, la taille et dans les cheveux. Certaines se maquillent. Redéfinir les sourcils, ajouter de l'ombre sur les paupières...

Avant de se présenter au roi, les jeunes filles sont examinées: la règle est immuable, seules les vierges participent au rite.

Des défenseurs des droits estiment que les tests de virginité constituent une violation de l'intimité et un acte dégradant. Controversée et un temps supprimée, la "danse des roseaux" a été rétablie par le précédent roi, Goodwill Zwelithini, en 1984.

"Il y a parmi ces jeunes filles des enseignantes, des ingénieures. Elles conduisent des voitures, sont avocates. C'est loin de ce que pensent ceux qui affirment que notre culture est dépassée", dit à l'AFP le Dr Nomagugu Ngobese, qui exerce la médecine traditionnelle et mène des tests.

Une fois parées, les jeunes filles cueillent alors chacune un roseau, avant de monter vers le palais royal d'Enyokeni.

Emergent d'un cercle de guerriers zoulous munis de lances et de boucliers, le roi MisoZulu kwaZwelithini, vêtu d'une peau de léopard, accepte le premier roseau devant une foule de quelque 10.000 personnes.

"C'est la première fois que je vois un si

grand nombre de jeunes filles et de guerriers assister à une danse des roseaux depuis que je suis né", dit-il devant un immense parterre de femmes dénudées qui rient.

Le souverain de 47 ans, qui a déjà deux épouses et au moins quatre enfants, a été traditionnellement couronné le mois dernier après la mort de son père.

La cérémonie survient en pleine guerre de palais sur la légitimité du nouveau monarque, né de la favorite et troisième femme de Goodwill Zwelithini.

La première épouse a contesté la succession devant les tribunaux, qui l'ont déboutée.

Le fils aîné du défunt roi, né hors mariage, a de son côté déposé un recours en urgence cette semaine estimant être l'héritier légitime.

Des frères de Goodwill Zwelithini ont eux aussi revendiqué le trône pour un autre candidat. Dans la jeune démocratie aux onze langues officielles, les souverains et chefs traditionnels sont reconnus par la Constitution. Rois sans pouvoir exécutif, ils exercent une grande autorité morale et sont profondément respectés.

Des opposants au roi reconnu par le président Cyril Ramaphosa avaient prédit un "bain de sang" si la "danse des roseaux" était maintenue.

La sécurité était renforcée autour du palais, où les jeunes filles aux roseaux ont défilé devant le monarque jusqu'en fin d'après-midi.

## Recettes

### Salade composée au thon



#### Les ingrédients :

500 g de salade mélangée (laitue, frisée, mâche...)

300 g de thon entier à l'huile d'olive  
1 douzaine d'olives noires à la grecque  
1 douzaine de tomates cerises  
1 petite boîte de maïs  
1 oignon rouge  
4 oeufs

#### Pour la vinaigrette :

4 cuil. à soupe d'huile d'olive  
1,5 cuil. à soupe de vinaigre balsamique  
1 cuil. à café de moutarde forte  
Sel et poivre

#### La préparation :

1. Faites cuire les oeufs 10 min à l'eau bouillante. Laissez-les refroidir puis écalez-les. Coupez-les en quartiers. Epluchez et émincez finement l'oignon. Lavez et séchez la salade et les tomates. Egouttez le thon et le maïs.

2. Mélangez le tout dans un saladier avec les olives. Mélangez tous les ingrédients de la vinaigrette dans un bol, arrosez la salade avec et servez.

## Le livre

- Alors, agis, souffla-t-il, défaillant. A son tour, elle prit un sifflet. C'était le sifflet d'argent qu'il lui avait donné jadis, et qu'elle sortit de son sac à main. Elle le mit à sa bouche et en tira un son aigu et prolongé qu'elle interrompait de temps à autre, et qui recommençait pour jaillir, en ondes perçantes, impératives, désespérées, qui se propageaient par les couloirs, et jusque dans les caves et les jardins. Puis, ce fut le silence !... Un long silence pathétique, énigmatique, effrayant ! Qu'allait-il se produire, cette fois ? Quel secours providentiel avaient-ils préparé ? Quelle intervention immédiate, foudroyante, péremptoire ? Et voici : tout là-bas, du fond des bâtiments arrivèrent des clameurs épouvantées, de plus en plus perceptibles, de plus en plus proches.

- Fermez les grilles ! hurla Béchoux.

- Fermez les grilles, approuva Lupin, calmement. Fermez les grilles et priez Dieu pour le repos de vos âmes, tas de chenapans ! Il s'était agenouillé. Il ne pouvait plus se soutenir. Il luttait de toute son énergie indomptable contre l'évanouissement.

Patricia se pencha, l'entoura de ses bras... Et elle ne cessait de lancer le signal obsédant, l'appel impératif. Lupin, dans un sursaut de volonté, domina sa faiblesse. Il ricana :

- Béchoux, tu me fais pitié. Fais donc venir l'armée... Toute l'armée... avec les tanks et les canons...



Maurice Leblanc

### LES MILLIARDS D'ARSENÈ LUPIN

Publié en 29 feuilletons dans le quotidien L'Auro du 10 janvier au 11 février 1939  
Publication posthume en 1941 chez Hachette



- Et toi ? Tu en as, une armée ?

- Moi !... J'appelle les poilus de la grande guerre. Debout les morts ! Debout toutes les puissances de la terre et de l'enfer ! Lupin semblait délirer. Patricia brusquement cessa de faire retentir son sifflet. Il n'en était plus besoin. Les clameurs d'épouvante gagnaient la salle comme des vagues déchainées. Le secours survint dans un galop furieux, secours étrange, formidable, imprévu pour les assaillants, soudain pris de panique.

(A suivre)